

LE RAPPORT BELLEMARE SUR LES ENQUÊTEURS

« De corps d'élite à parents pauvres... »

Les enquêteurs québécois, considérés comme un corps d'élite dans la police, sont pourtant laissés à eux-mêmes. Et malgré l'avènement il y 14 ans de la Charte des droits, qui a révolutionné leur travail, personne n'a semblé prendre au sérieux leur besoin d'une formation accrue.



Martin Pelchat

Le rapport du groupe de travail présidé par Me Jacques Bellemare, rendu public à la hâte, la semaine dernière, par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, est en quelque sorte le constat d'un échec.

« Il existe au Québec de très bons enquêteurs, dont on peut être fiers, dit Me Bellemare, en entrevue à *La Presse*. Mais même ceux qui sont au-dessus d'un bon niveau doivent avoir de bons outils pour travailler. On ne leur donne pas les outils d'ordre juridique. »

Québec doit exercer les nombreux pouvoirs prévus dans la loi pour corriger la situation, dit-il. « S'il ne peut pas les exercer, demandons au gouvernement d'instaurer un palier supérieur de direction policière, tel un commissaire. »

Trois semaines

Le rapport fournit de quoi réfléchir à tous, notamment à la Sûreté du Québec, qui emploie plus de la moitié (1 344) des 2 360 enquêteurs québécois.

Le Service de police de la CUM en a 614. Les autres travaillent pour des corps municipaux, mais seules les Villes de Québec (84), Hull (79) et Laval (71) disposent d'un nombre substantiel d'enquêteurs de crimes majeurs.

Pendant que le FBI exige minimalement de tous ses agents un diplôme universitaire de premier cycle, pendant que la GRC, même si elle n'en fait pas une exigence, n'engage, dans les faits, que des bacheliers, le Québec ne requiert de ses enquêteurs, outre une certaine expérience de la patrouille (entre trois et cinq ans), que... trois semaines de formation de base en techniques d'enquête à l'Institut de police de Nicolet. Sans leur imposer quelque recyclage que ce soit.

De plus, il n'est pas rare que ce cours ne soit suivi que « quelques

années, parfois 15 ans, après la nomination », remarquent les auteurs du rapport Bellemare.

« Il y a un problème sérieux de formation de base de l'enquêteur. » La formation continue des enquêteurs a aussi été en large part négligée. « Ils ont été les laissés-pour-compte du système de perfectionnement. »

Comment se surprendre que la connaissance de la Charte des droits constitue encore, 14 ans après son adoption, une des principales lacunes de nos limiers, lacune dont ils sont conscients ?

« Les policiers eux-mêmes décrivent la formation dont ils ont bénéficié. À leur avis, la formation de base est insuffisante ; le Code criminel et la charte ne sont pas enseignés adéquatement », constate le rapport.

Pourtant, explique Jacques Bellemare, « la Charte a posé des contraintes auxquelles il est très difficile de s'ajuster ». Dans le domaine de la preuve d'écoute électronique notamment, même les juristes y perdent leur latin, admet Me Bellemare.

Les conséquences ? Après avoir entre autres étudié des jugements de tribunaux et des décisions déontologiques, et tenu une quinzaine de rencontres avec des policiers, procureurs de la Couronne et avocats en défense, le rapport en énumère certaines :

— de nombreux policiers ont de la difficulté à distinguer le soupçon du motif raisonnable et probable.

Le problème se pose également pour certains gestionnaires de premier niveau qui ordonnent de procéder à une arrestation sans motifs suffisants ;

— dans les cas de certaines escouades (notamment à la SQ) on procède à des arrestations trop hâtives (...)

Des mesures urgentes

Le rapport conclut que le contexte actuel appelle des « mesures urgentes » et recommande le diplôme universitaire comme exigence minimale de formation pour devenir enquêteur. Minimalement, explique Me Bellemare, les corps de police devraient faire suivre à leurs enquêteurs un certificat en droit. Il y a deux ans, une analyse de la formation policière de base réalisée pour l'Institut de police invitait aussi à « considérer la formation universitaire comme étant la voie de l'avenir », pour



« Mon rapport ne peut plus aller sur les tablettes », dit Jacques Bellemare, qui serait en outre favorable à des États généraux sur la police. « Et je ne me tairai pas ! »

« Nombre d'enquêtes n'aboutissent pas parce que l'enquêteur n'a pas les informations techniques ou juridiques. »

Livre blanc du ministre Jérôme Choquette (1971)

« Les accrocs faits par les policiers à diverses lois et plus particulièrement aux chartes canadienne et québécoise sont en partie imputables à l'absence d'un système adéquat de mise à jour des connaissances, ou tout simplement, à un manque d'information. »

Commission de police du Québec (1989)

« La plus grande faiblesse chez les nouveaux, mais aussi chez les patrouilleurs d'expérience, demeure la connaissance et l'application des lois et des chartes. »

Rapport Thomassin (1994)

« La direction des enquêtes devra former son personnel à des techniques de travail qui respectent l'esprit des chartes canadienne et québécoise. »

Rapport interne de la SQ (1995)

« 25 ans plus tard, le même constat s'impose. »

Rapport Bellemare (1996)
citant le Livre blanc de Jérôme Choquette de 1971.

toutes les recrues. Le même institut a formé, il y a un an, un comité provincial de travail, cette fois sur la formation des enquêteurs, mais

sa principale recommandation consiste à ajouter une semaine, à partir de mars 1997, au cours de base de trois semaines en techniques d'en-

quête... Le coordonnateur du programme de formation des enquêteurs de l'institut, Jacques Pelletier, un caporal de la SQ, estime qu'un des problèmes est l'après-formation à l'IPQ. Les enquêteurs « peuvent être plusieurs années sans mise à jour », dit-il.

Le rapport Bellemare le constate aussi et recommande aux services de police d'établir « dans les meilleurs délais » des mécanismes de perfectionnement et de mise à jour des connaissances des enquêteurs.

M. Pelletier remarque en outre que les nombreux départs à la retraite, à la SQ et au SPCUM surtout, ont provoqué ces dernières années un rajeunissement important des enquêteurs et une coûteuse perte d'expertise.

« Ça fait des gens qui ont moins d'expérience, qu'il faut prendre plus bas pour emmener peut-être moins haut qu'on pouvait le faire auparavant », dit Jacques Pelletier, et ce même si les recrues d'aujourd'hui arrivent avec une formation plus vaste.

Enquêteurs à vie

Mais il n'y a pas que la formation. L'encadrement des enquêteurs est, s'il faut en croire le groupe Bellemare, déficient. Tout comme leur sélection, effectuée selon des critères jugés peu élevés :

— le système de sélection fondé sur l'ancienneté permet à des candidats comptant de nombreuses années de service, mais dont l'expérience en enquête criminelle est quasi nulle, d'accéder à des postes d'enquêteurs ;

— les systèmes qui prévalent ne sont assortis d'aucune évaluation. Un candidat, qu'il ait suivi ou non le cours de base en techniques d'enquêtes, que sa performance soit adéquate ou non lors de la période probatoire, restera enquêteur ;

— on retrouve parfois aux commandes d'opérations policières majeures des individus qui n'ont pas l'expérience et le jugement nécessaires pour mener à bien de telles opérations ;

— à la SQ en particulier, on a admis avoir des problèmes avec l'encadrement de premier niveau en général, de sorte qu'il faudra revoir le processus de sélection du personnel.

Le rapport Bellemare fait mal, mais il comporte 80 recommandations pour corriger le tir. Jacques Bellemare le compare d'ailleurs à un vade-mecum à l'intention des policiers.

« Je parle à chacun des policiers du Québec : voici les solutions que je vous suggère. Chacun des policiers tient son statut de l'article 2 de la Loi de police. Ce que César donne d'une main, il peut le retirer de l'autre. Pour éviter que ça vous arrive, suivez ça. »

« Va pour le bénévolat, mais pas les tablettes ! »

Jacques Bellemare affirme que le rapport sur les enquêtes criminelles est son ouvrage le plus important sur la police. Au point que depuis juin, il l'a mené à terme... bénévolement. Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, a en effet décidé en juin, après que lui et les services de police en aient reçu la « version préliminaire », qu'il ne payait plus.

Son ministère et celui de la Justice ont consenti à prolonger la libération de Marie-Josée Péan, analyste, de Micheline Dauphin, secrétaire et de Me Stella Gabbino, procureur de la Couronne, mais Me Bellemare a continué à ses frais à partir du 28 mai, « ce qui n'est pas à l'honneur du ministre », dit-il.

« Le bébé n'était pas à terme. Le rapport aurait été tabletté si tous les fils n'étaient pas attachés. Il perdait de sa crédibilité. Il a d'ailleurs été totalement réécrit. »

Éminent professeur de droit, retraité de l'Université de Montréal depuis 1991, Jacques Bellemare a contribué à plusieurs enquêtes, sur la GRC, la SQ et l'armée. Il a aussi présidé le comité d'enquête sur les rapports entre la police et les minorités (1988).

Les travaux de son groupe de travail sur les enquêtes criminelles, entrepris en septembre 1995, ont coûté 250 000 \$. Les honoraires de M. Bellemare se sont élevés à 118 150 \$.

Le 28 novembre, au lendemain d'une seconde fuite de la version préliminaire dans les médias en

quatre mois, le rapport final a été publié précipitamment par le ministre Perreault.

Et surtout, sans une conférence de presse au cours de laquelle Me Bellemare, ses collaborateurs et le ministre auraient pu défendre et expliciter les recommandations.

En outre, personne n'avait encore jugé bon, une semaine après la publication du rapport, d'en envoyer des copies à l'Institut de police, qui a pourtant de quoi se sentir interpellé.

Le rapport Bellemare viendra-t-il garnir la tablette poussiéreuse où reposent les ouvrages qui ont souligné les carences de nos policiers ? Ou n'aura-t-il servi encore une fois qu'à apaiser les médias et l'opinion publique ?

Me Bellemare a obtenu son man-

dat du ministre Serge Ménard alors que la SQ faisait face à un feu nourri d'accusations dans la foulée de l'affaire Matticks et des révélations d'un ex-enquêteur, Gaétan Rivest.

Le rapport tombe à un mauvais moment. D'ici la fin de l'enquête publique Poitras sur les retombées de l'affaire Matticks, soit dans environ un an, beaucoup de choses demeureront en suspens. Québec a pour l'instant parlé d'un « comité de suivi ».

Quand l'avocat Alan Guttman a été acquitté après le rejet, par le tribunal, d'une preuve d'écoute électronique de la SQ, cette semaine, Jacques Bellemare a refusé l'invitation que lui faisait Radio-Canada de venir commenter cet événement au téléjournal. Même si le juge-

ment illustrait de façon percutante la pertinence de son rapport, il n'était pas question pour lui de jouer au triomphateur.

La conjoncture actuelle, croit Jacques Bellemare, fera cependant en sorte que le document de 350 pages et ses 80 recommandations ne moisiront pas sur une tablette.

La SQ qui, visiblement, ne s'était pas livrée à une véritable introspection à la suite des rapports Gilbert (sur Oka) et Verdon (sur Chambly), a cette fois mis plusieurs recommandations de son rapport en application depuis juin, note-t-il avec satisfaction.

« Il ne peut plus aller sur les tablettes », mon rapport, dit Jacques Bellemare, qui serait en outre favorable à des états généraux sur la police.

« Et je ne me tairai pas ! »

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Des banques très, très profitables

Les banques canadiennes en remettent. Depuis le début de la décennie, elles se sont fait remarquer avec régularité en raison de profits plus que confortables. Cette année, leurs profits sont encore plus élevés que ceux de l'année dernière.

Comme il fallait s'y attendre, cette manne a suscité de vives réactions, d'autant plus que les profits augmentent au moment où les banques font grimper les ais bancaires et multiplient les mises à pied.



Frédéric Wagnière

À vrai dire, les profits des banques ne sont pas scandaleux quand on les compare à ceux des banques étrangères ou à ceux de grandes entreprises canadiennes comme Bell, Seagram ou General Motors. Les banques ont obtenu un rendement moyen de 17 % sur l'actif des actionnaires, ce qui n'est nullement excessif pour n'importe quelle grande compagnie dans une bonne année. Quoique, dans le cas des banques, chaque année semble être bonne.

D'autre part, une proportion importante de leurs bénéfices provient de leurs activités à l'étranger et de la diminution des pertes sur prêts. Ce ne sont pas des profits qui ont été obtenus sur le dos des consommateurs.

Le public n'est pas seul à réagir devant ces bénéfices. Lors de son budget de mars 1995, le ministre des Finances, Paul Martin, s'était inquiété du gaspillage que représentaient les centaines de millions en crédits d'impôt pour la recherche et le développement qu'Ottawa avait accordés aux banques. Ces crédits ont servi à financer une partie

du développement des logiciels qui ont permis les guichets automatiques et donc les mises à pied.

Il était clair, alors, et les bénéfices actuels le confirment, que les banques n'avaient besoin d'aucune aide d'Ottawa pour entreprendre ces recherches. M. Martin avait suspendu ce programme pour les banques, en attendant d'en revoir l'utilité dans son ensemble.

Comme pour se racheter, M. Martin a cherché à intégrer davantage les banques dans l'effort de réduction du déficit. Une hausse provisoire de l'impôt sur le capital des grandes institutions de dépôt visait presque exclusivement les banques, qui étaient aussi mises à contribution par un relèvement du taux de l'impôt des grandes sociétés et la majoration de la surtaxe des sociétés. Presque deux ans plus tard, on dirait que ces ponctions ont surtout eu pour effet d'améliorer la rentabilité des banques, comme un élagage soigneux le fait pour les arbres fruitiers.

Le fond du problème vient du fait que les banques canadiennes ont toujours été choyées par le gouvernement. Pendant longtemps, c'était une vérité absolue qu'il fallait les protéger contre la menace américaine. La loi empêche les étrangers d'en prendre le contrôle, comme elle interdit à un actionnaire unique de le faire. Avec la mondialisation, les banques canadiennes se sont montrées capables de s'imposer dans les marchés internationaux, mais la législation qui les protège tend maintenant à les défavoriser à l'étranger.

La prochaine révision de la loi des banques est censée donner plus de pouvoirs aux banques étrangères au Canada, et défaire davantage la structure cartellaire que le gouvernement a créée. Cela ne fera pas nécessairement baisser les bénéfices des banques, mais donnera plus de choix aux consommateurs, qui auront moins l'impression de subir l'arbitraire des banquiers.

Enfin, en voulant protéger les déposants des banques, le gouvernement a malencontreusement créé un climat favorable à des bénéfices très tape-à-l'oeil. Lors de la faillite de deux banques albertaines, en 1985, Ottawa avait été pris de court. La Société de l'assurance dépôt du Canada (SADC) couvrait alors les dépôts jusqu'à 60 000 dollars, ce qui aurait laissé d'énormes pertes pour les Albertains qui souffraient déjà de la chute du prix du pétrole.

Les profits des banques augmentent au moment où elles font grimper les frais bancaires et multiplient les mises à pied.

À l'époque, Ottawa a donc décidé de rembourser tous les dépôts. La même chose s'est produite sept ans plus tard avec des fiducies qui perdaient de l'argent dans l'immobilier en Ontario.

Ottawa a ainsi dépensé des milliards pour dépanner des déposants qui n'étaient pas assurés et la SADC s'est retrouvée avec un déficit de presque deux milliards.

Les bénéfices actuels des banques reflètent aussi le fait qu'elles ne renflouent que mollement la

SADC et qu'elle peuvent se fier à cette règle non écrite du système bancaire canadien, selon laquelle aucun déposant ne perdra jamais son dépôt.

La situation serait sans doute plus saine pour le système bancaire canadien s'il n'y avait pas cette garantie tacite. Les banques seraient forcées de sacrifier une part plus grande de leurs profits pour assurer leur solvabilité contre vents et marées. Si les banques veulent une assurance tous risques de la SADC, elles devraient en payer le prix.

Pour éviter l'affrontement

Si les leaders syndicaux étaient tellement prudents après leur longue rencontre avec le premier ministre Bouchard, c'est parce qu'ils se retrouvent dans une situation sans issue. Les sacrifices que le gouvernement exige des employés de l'État sont difficiles à avaler. Mais ils se justifient par une logique implacable.



Alain Dubuc

Les débats qui ont entouré le Sommet ont mené à trois constats. Premièrement, le Québec ne peut pas se payer le luxe de ne pas réduire son déficit. Deuxièmement, cette réduction du déficit doit passer par des baisses de dépenses, et non par des augmentations d'impôt. Troisièmement, la réduction des dépenses implique inévitablement une réduction des coûts de main-d'oeuvre.

Sur la nécessité d'éliminer le déficit, le consensus, à quelques nuances près, est général. Chaque déficit augmente la dette. Cette dette, la plus élevée au Canada, forcera les générations futures à payer les dépenses d'aujourd'hui et compromet ainsi notre avenir; elle compromet aussi notre présent en générant des frais d'intérêt qui accablent une part croissante des dépenses publiques. Pour mettre fin à cet engrenage, il faut cesser de faire des déficits, comme les autres provinces l'ont déjà réussi.

Pourquoi pas d'augmentations d'impôt? Parce que notre fardeau fiscal est déjà plus élevé que chez tous nos voisins. La Commission d'enquête sur la fiscalité, qui a remis son rapport au moment du Sommet, concluait qu'il ne fallait plus augmenter ce fardeau, avec l'appui de commissaires provenant en majorité du monde syndical. Ce serait en effet mauvais pour la capacité concurrentielle de notre économie et intenable politiquement, parce que les citoyens, qui paient déjà beaucoup, ne le prendraient pas.

À cela s'ajoutent des raisons financières. En réduisant le déficit par des hausses d'impôt, on bouche les trous, mais on ne règle pas le problème de fond: le coût de la machine gouvernementale. On resterait vulnérable à tout ralentissement économique qui, en affectant les revenus, nous replongerait dans les déficits.

Les sacrifices que le gouvernement exige des employés de l'État sont difficiles à avaler, mais ils se justifient par une logique implacable.

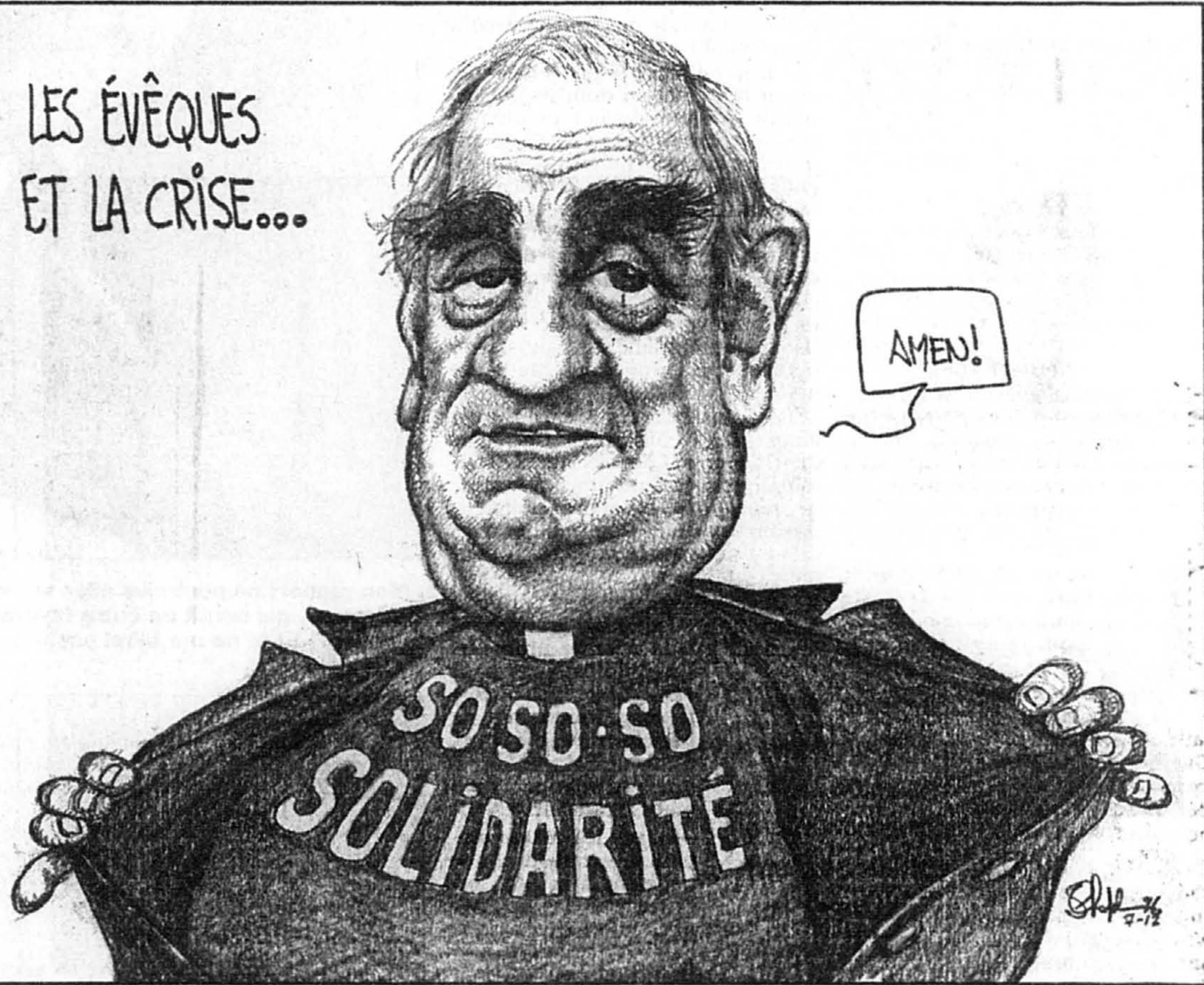
Enfin, pourquoi ne pas épargner les employés de l'État, qui ont déjà donné? Parce que 60 pour cent des dépenses de programmes sont consacrées aux frais de main-d'oeuvre. Il est donc impossible de sabrer sans toucher aux employés. En prévoyant que 1,4 milliard des 2,6 milliards de compressions de l'an prochain frapperont la main-d'oeuvre, Québec est, hélas! équitale.

Ce ne sont pas là des éléments d'un credo, mais des réalités si incontournables que les leaders syndicaux sont incapables de proposer un autre cheminement. Ils ont bien sûr tenté d'élargir le débat, pour que les employés de l'État ne soient pas les seuls à faire les frais de cet effort. En termes clairs, cela mène à imposer un effort fiscal aux autres citoyens. La CSN, plus crue, a même proposé une augmentation massive des impôts de 2,8 milliards par année.

La logique syndicale forcerait à soumettre au débat public la question suivante: «Voulez-vous payer plus d'impôts pour épargner les licenciements et les baisses de salaires dans le secteur public?» Il est évident que la réponse serait un non massif. Cette approche mène tout droit à un affrontement où l'État aurait l'appui massif des citoyens et où le monde syndical serait isolé.

Ces réalités forcent les représentants des employés de l'État à la plus grande prudence. Leur seule marge de manœuvre consiste à trouver des façons plus intelligentes de réduire les coûts de main-d'oeuvre que la ponction temporaire dans leur caisse de retraite que propose Québec. Mais, sur le fond, ils n'ont pas le choix, et doivent accepter de négocier sur la base définie par le gouvernement.

LES ÉVÊQUES
ET LA CRISE...



DROITS RÉSERVÉS

LA PRESSE ET VOUS

Médias et Internet

Journalistes, chercheurs, producteurs et autres catégories de travailleurs reliés à la communication publique sont constamment à l'affût de nouveaux moyens et de nouvelles sources d'information afin de toujours mieux renseigner le public.

Ainsi, Internet est de plus en plus utilisé comme nouvelle source privilégiée d'information. Un vaste sondage effectué auprès de 165 médias d'information à travers le pays (c'est au Québec que le taux de réponse a été le plus élevé) par Ernst & Young et Communication CNW démontre en effet que les journalistes s'intéressent grandement à ce nouveau moyen de communication, qui ne cessera d'évoluer.

Les faits saillants du sondage révèlent que:

□ 69 p. 100 des salles de dépêches sont branchées sur Internet, soit presque le double de l'an dernier (38 p. 100);

□ 48 p. 100 des journalistes se servent d'Internet au moins une fois par jour, principalement pour utiliser le Web (67 p. 100) ou le courrier électronique (38 p. 100). Internet est utilisé à la fois comme source d'idées et comme outil de recherche;

□ 51 p. 100 des journalistes aimeraient recevoir les communiqués de presse par Internet, qui est actuellement utilisé principalement pour le Web et le courrier électronique. L'usage

des autres applications augmente rapidement;

□ 49 p. 100 des journalistes estiment cependant que le temps de réponse d'Internet est beaucoup trop lent et 45 p. 100 se plaignent que l'information est difficile à trouver.

En 1996, les journaux et magazines sont les plus nombreux à se brancher. Par contraste, le sondage de 1995 indiquait que 49 p. 100 des organismes de radio et de télévision étaient branchés comparativement à 44 p. 100 des quotidiens et à 35 p. 100 des magazines. Les résultats de cette année démontrent que 90 p. 100 des quotidiens et 77 p. 100 des magazines sont maintenant reliés à Internet.

Les journaux et les magazines semblent être les principaux utilisateurs du courrier électronique d'Internet. En fait, 75 p. 100 des journalistes travaillant pour un quotidien et 71 p. 100 de ceux travaillant pour un magazine affirment qu'ils indiquent leur adresse électronique personnelle dans leur publication respective. Plus de la moitié de ces répondants déclarent que, grâce à cette adresse, ils reçoivent chaque jour entre un et quinze messages électroniques.

Les répondants au sondage affirment utiliser Internet principalement aux fins de recherche (56 p. 100); en second lieu, ils naviguent pour trouver de nouvelles idées (38 p. 100); et s'en servent en troisième lieu pour leur correspondance (29 p. 100). La plupart des journalistes interrogés estiment que, dans cinq ans au plus, ils se serviront d'Internet pour accomplir en ligne ces trois tâches.

Un fait intéressant: parmi les sites Web créés par les autres médias d'information,

les gouvernements, les associations industrielles et les gestionnaires de bases de données, les journalistes considèrent que les premiers sites créés par les autres médias sont les plus utiles (18 p. 100). Le second site le plus populaire est celui des sociétés (15 p. 100), principalement pour les communiqués de presse à 61 p. 100 et pour l'information qui y est véhiculée sur les produits et services à 46 p. 100.

L'usage d'Internet varie selon le type de reportage effectué. Les chroniqueurs économiques et financiers sont les plus aptes à être branchés à Internet (91 p. 100), tandis que les journalistes aux informations générales le sont à 62 p. 100, les rédacteurs affectés à la vie sociale, aux loisirs et aux services à la communauté le sont à 50 p. 100.

Les médias canadiens, de toute évidence, s'intéressent vivement à l'avenir d'Internet et au rôle que ce nouveau moyen de communication jouera dans leur travail. La majorité des journalistes semblent vouloir utiliser les nombreuses applications d'Internet pour faciliter la rédaction et la communication de leurs reportages ou à des fins de recherche.

Le sondage Ernst & Young et CNW conclut: «Plus que jamais, média et message se confondent. En utilisant Internet pour recevoir et communiquer des idées, les journalistes démontrent non seulement qu'ils connaissent les nouvelles technologies mais également qu'ils savent en tirer parti».

Claude MASSON
Éditeur adjoint

La semaine prochaine: les multiples façons de communiquer avec La Presse.

Ex-Yougoslavie: l'hiver de l'après-guerre

PARIS — Je reviens d'une semaine dans l'ex-Yougoslavie. L'hiver ne connaît pas de frontières, même celles qui ont été retracées dans le sang. Il neigeait à Zagreb autant qu'à Belgrade où, hier encore, pour la 18^e journée consécutive, quelque 100 000 Serbes abrités sous leurs parapluies ont convergé vers le parlement pour réclamer la démission du gouvernement Milosevic.

La langue serbe (on ne parle plus, maintenant, du serbo-croate) a toujours aimé intégrer des mots étrangers. Aussi, ces manifestations de masse plus ou moins spontanées sont-elles appelées des « meetings ». Ce sont des « meetings » qui ont consolidé le pouvoir de Milosevic, en 1987, ouvrant la voie à l'agression du Kosovo, de la Croatie et de la Bosnie.

Les meetings de 1987 avaient pour but d'attiser le nationalisme viscéral de la foule; ceux d'aujourd'hui se déroulent au nom de la démocratie — liberté de presse, respect du vote populaire aux élections municipales, que l'opposition se dit convaincue d'avoir remportées dans 15 des 18 plus grandes villes du pays, dont la capitale.

En mars 1991, le régime Milosevic a écrasé dans l'oeuf les aspirations démocratiques des citoyens serbes. Une manifestation de quelque 100 000 étudiants et enseignants était prestement réprimée par la police et l'armée (deux morts, 90 blessés), et le gouvernement était passé à la contre-offensive en orchestrant d'autres « meetings ».

Cette fois, la donne a changé, et la tactique des « meetings » se retourne contre celui qui avait si bien su l'exploiter. L'opinion serbe, démoralisée par cinq ans de guerre, la réprobation internationale, le chômage qui touche 60 % de la population active et l'afflux d'un demi-million de réfugiés, n'est plus aussi facilement manipulable. Même l'armée aurait, semble-t-il, perdu sa force de frappe, et c'est sur sa police (80 000 hommes bien armés et

bien payés) que s'appuie le régime.

Slobodan Milosevic, unanimement considéré comme le principal responsable de ces quatre années de boucherie, est aujourd'hui étroitement surveillé par l'opinion internationale. Belgrade, plus accessible que les lointaines plaines du Kosovo et les montagnes de Bosnie où les milices serbes, protégées par l'ex-armée yougoslave au service de Belgrade, avaient les mains libres, est envahie par des correspondants étrangers... Pas facile de réprimer une rébellion sous l'oeil des caméras — encore que cette mutinerie de velours pourrait s'affaiblir avec le temps et la venue des grands froids, surtout si les cols bleus et les mineurs du sud ne bougent pas.

Il neigeait aussi sur la Bosnie, où personne ne croit que la trêve amenée par les accords de Dayton va durer longtemps, tout simplement parce que ce « pays » est ingouvernable. La direction tripartite imposée de l'étranger ne fonctionne pas. Les Serbes (le groupe le plus nombreux après les musulmans) refusent de coopérer. Leurs chefs de guerre se promènent en toute liberté, pendant que le tribunal international chargé, à La Haye, de juger les criminels de guerre, se contente de sévir contre les troisièmes couteaux.

Pendant ce temps, les armes continuent d'entrer à pleines portes en Bosnie. Il y a deux semaines, un cargo américain déversait sur la côte adriatique pour 100 millions de dollars d'armement à l'intention de la fragile coalition militaire des Croates et des musulmans de Bosnie. Les armements américains s'ajoutent à ceux qui affluent depuis des mois en provenance de pays musulmans, no-



Lysiane
GAGNON

puis longtemps. Selon certains rapports, des armes en provenance de Turquie et de Malaisie auraient été livrées clandestinement aux Bosniaques musulmans.

Évidemment, il n'y a pas trois façons de protéger les musulmans bosniaques contre de futures agressions serbes: soit que des pays comme les États-Unis, la France et le Canada, acceptent d'envoyer leurs fils mourir en terre lointaine pour une cause étrangère à leurs propres intérêts nationaux (ce qu'aucun gouvernement n'est prêt à faire), soit que l'on permet aux musulmans de s'armer.

Alors, voilà revenu, à l'échelle microscopique de la Bosnie, le vocabulaire de la guerre froide: l'équilibre de la terreur, la force de dissuasion, la course aux armements... Mais que se passe-t-il une fois la menace extérieure disparue? Et quel besoin la Bosnie aurait-elle de toutes ces machines de guerre si, comme c'est possible et prévisible, le régime Milosevic finit par tomber, et avec lui les partisans les plus intransigeants de la « Grande Serbie »? Les leaders de l'opposition serbe, Zoran Djindjic et Vuk Draskovic, ne sont certes pas au-dessus de tout soupçon, mais leur triomphe marquerait aussi celui de milliers de démocrates serbes et, probablement, la fin du bellicisme. Or, sans le sou-

tien de Belgrade, les milices serbes-bosniaques ne peuvent pas faire grand-chose.

L'ex-Yougoslavie est entrée dans l'après-guerre. Quand, dans leurs langues slaves aux sonorités si douces, Slovénes, Croates et Serbes parlent de « la guerre », ils ne parlent pas, comme n'importe quels autres Européens, de la Seconde Guerre mondiale, mais de la guerre de quatre ans qui les a plongés dans l'enfer.

La petite Slovénie, qui a tiré juste à temps son épingle du jeu et qui avait le double avantage d'être la république la plus prospère et de ne pas abriter de minorité serbe, s'occidentalise de plus en plus. Dans la jolie capitale de Ljubjana, on s'affronte autour... d'une récente loi limitant l'usage du tabac dans les lieux publics!

La Croatie, elle, entre dans l'avenir à reculons, les yeux tournés vers son passé. Jamais, sauf durant la brève existence de l'État indépendant de Croatie (allié aux nazis (mais c'est une tout autre histoire), le nationalisme n'y a été aussi militant. Charrant toutes sortes de mythes historiques, une religiosité débordante et un virulent racisme anti-serbe, il s'exprime en réaction aux quatre décennies du régime communiste où le nationalisme était interdit de cité, et en réaction aux bombardements serbes qui ont dévasté son territoire.

À Zagreb aussi, le pouvoir vacille, le président Tudjman étant atteint d'un cancer incurable. Là aussi, on manifestait la semaine dernière pour les mêmes raisons: la liberté de presse et la reconnaissance de la victoire de l'opposition aux élections municipales... encore que le régime Tudjman, tout autoritaire et corrompu soit-il, est un modèle de libéralisme à comparer avec celui de Belgrade.

La Bosnie oscille entre la guerre et la paix. La Serbie, l'une des dernières sociétés totalitaires en Europe, oscille entre la démocratie et ce qui reste du communisme. On n'a pas fini d'entendre parler de l'ex-Yougoslavie.

Aux frontières du réel...



Chantal Hébert
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la quête d'un nouveau chef pour le Bloc québécois a tout de suite pris une tournure surréaliste. Quelques heures après la démission-surprise de Michel Gauthier, la liste de ceux qui se voyaient dans ses chaussures faisait déjà toute la gamme des pointures politiques.

À voir défiler tous ceux qui s'imaginent en dauphins du leader sortant, on pourrait croire que n'importe qui fera mieux l'affaire que M. Gauthier. Et, surtout, que l'idée de redonner du tonus à la formation fédérale est le dernier des soucis de bien des militants souverainistes, plus pressés de régler des comptes fratricides que d'élargir leur clientèle électorale. Le courant ne passe plus comme avant entre le Bloc et le Québec. À l'évidence, un nombre inquiétant de ses membres, et pas toujours les moindres, sont coupés de la réalité.

Il faut l'être particulièrement pour rêver à la résurrection de Jacques Parizeau. C'est un projet incongru, qui heurte autant les objectifs « rassembleurs » du Bloc que sa vocation officielle.

Quelques chiffres. En 1994, contre des libéraux usés à la corde par deux mandats consécutifs, le PQ, sous la houlette de M. Parizeau, ne réussissait à recueillir que 43 % des suffrages. L'an dernier, pour faire passer la barre des 40 % à la souveraineté, il a dû s'éclipser devant Lucien Bouchard. Comment croire aujourd'hui que, comme chef fédéral, sa clientèle déborderait le cercle des souverainistes convaincus?

De surcroît, le Bloc s'est doté à la face du monde de la vocation d'apôtre du projet d'un futur partenariat Québec-Canada. C'est un message que M. Parizeau n'a jamais réussi à énoncer autrement que du bout des lèvres. Que faut-il penser de la profondeur des convictions à cet égard des bloquistes qui veulent aujourd'hui en faire le porteur privilégié?

Surtout que la tonitruante sortie post-référendaire de M. Parizeau contre le soi-disant vote ethnique a endommagé la réputation de la cause souverainiste à l'extérieur du Québec et grandement embarrassé bon nombre de ses propres partisans. Dans la foulée de cette controverse, dans ses contacts avec les médias, M. Parizeau s'est résolu récemment à ne répondre qu'aux



Jacques Parizeau

questions qui lui sont adressées en français. C'est son droit; mais, en fait de main tendue au reste du Canada, tout cela ressemble davantage à une giflette.

Du fantôme de l'arrivée à leur tête de Jacques Parizeau, de nombreux députés du Bloc passent au fantôme en puissance en pariant sur l'ancien ministre péquiste Yves Duhaime. Non seulement mise-t-on sur lui pour redonner son vernis d'antan au Bloc mais, en prime, on s'attend à ce qu'il pourfende le premier ministre Jean Chrétien dans son comté de Saint-Maurice. Tout un contrat pour un homme qui a quitté la politique active, il y a plus de dix ans, et dont un des exploits les plus mémorables, au cours du dernier référendum, a consisté à se faire mettre en boîte par le président du comté du NON, Michel Bélanger, pourtant peu réputé pour son agilité en matière de débats.

Jusqu'à preuve du contraire, le comté de Saint-Maurice demeure une valeur nettement plus sûre pour le PLC que pour le Bloc. Quant à l'engouement bloquiste pour M. Duhaime, il correspond indubitablement à une version post-moderne du renouveau, lequel passerait désormais par le recyclage. Et que dire, parlant toujours de renouveau, des ministres Jean Garon et Guy Chevrette qui semblent voir dans la direction du Bloc une voie de garage pour politiciens en quête d'une belle fin de carrière?

Rien d'étonnant, pourtant, à ce que le Bloc attire ainsi ceux qui ont accroché leurs patins ou qui sont à la veille de le faire ou encore des débutants, comme le néophyte Daniel Turp, qui s'accrochent encore facilement dans leurs patins. (Dans ce dernier cas, un empressément apparemment irrépressible à mani-

fester de l'appétit pour le leadership a porté un dur coup à son image cette semaine.) Le Bloc a rarement eu autant l'allure de l'équipe B de la ligue souverainiste que ces jours-ci. Pendant qu'à Ottawa, les députés bloquistes réchauffent le banc en attendant un sauveur, c'est de Québec qu'émanent les principaux signaux en vue de la succession de Michel Gauthier. Par candidats interposés, les factions qui s'affrontent au sein du PQ se préparent à en découdre. Ce qu'on débat à mots à peine couverts, c'est si le Bloc, qui a été conçu comme chien de garde du Québec à Ottawa, ne deviendra pas plutôt celui des souverainistes qui rêvent de garder Lucien Bouchard à vue.

À la lecture de la liste actuelle des prétendants présumés au trône bloquiste, le camp fédéraliste se frotte les mains. Car cette liste disparate et l'esprit qu'elle trahit laissent présager que la clientèle bloquiste rapetissera inévitablement aux prochaines élections. Mais les réjouissances fédéralistes sont tout de même mal avisées. Dans le reste du Canada, une bonne partie de l'opinion publique ne demande pas mieux que d'interpréter la moindre détérioration de la situation du Bloc comme un signe fiable de ce que la menace d'une sécession du Québec est en voie de se dissiper d'elle-même et pour de bon.

Pour ceux des fédéralistes du Québec qui estiment qu'il serait suicidaire de se présenter de nouveau en campagne référendaire les mains vides, la perte de tout sentiment d'urgence sur le front du renouvellement du fédéralisme ailleurs au Canada est une menace bien plus grande que la satisfaction anticipée du gain de quelques sièges fédéralistes au Québec aux prochaines élections fédérales.

Claude Béland doit partir

GÉRALD DUMAS

L'auteur est un retraité de l'Inspecteur général des institutions financières et administrateur bénévole d'une caisse populaire depuis 25 ans.

En janvier prochain, Claude Béland aura été président du Mouvement Desjardins pendant 10 ans. Il sera alors âgé de 65 ans. Sous le règne de M. Béland, le Mouvement a connu une croissance exceptionnelle pour atteindre un actif global de 83 milliards, et de grandes réalisations ont été accomplies, telles que la formation de la partie corporative du Mouvement et l'achat du Groupe La Laurentienne.

M. Béland, avec son charisme reconnu, a été un président de relations publiques qui a contribué à situer Desjardins dans les grandes ligues du monde financier de la province. Cependant, ses prises de position politiques ont souvent été contestées, même à l'intérieur du Mouvement.

Dans la période difficile que traverse actuellement le Mouvement Desjardins, et dans la réorganisation nécessaire et urgente pour bien le positionner à l'entrée des années 2000, je ne crois pas que M. Béland serait le président idéal, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, son âge. Au cours des dernières années, M. Béland a souvent déclaré que les aînés qui pouvaient se le permettre devraient penser à céder leur place aux plus jeunes dans le but d'aider à diminuer le chômage. À court terme, afin de diminuer ses frais d'exploitation, le Mouvement devra procéder à d'importantes coupures de personnel et forcer des retraites anticipées. Si le président, à 65 ans, ne veut pas quitter son poste, ce sera difficile de convaincre ses employés de le faire. M. Béland, jouissant certainement d'un fonds de retraite très intéressant, et avec raison, pourrait faire profiter le Mouvement de son expérience en oeuvrant bénévolement comme consultant, ce qui contribuerait à diminuer les coûts d'exploitation.



Claude
Béland

Deuxièmement, le futur président du Mouvement devra être un spécialiste du monde bancaire et un administrateur hors pair. L'heure n'est plus aux relations publiques mais à l'administration. La situation financière du réseau FMO, (celui-ci forme plus de 40 % des réseaux caisses et fédérations) est précaire: les caisses du réseau dégageaient au 31 octobre 96 un faible trop-perçu de 0,17 \$ par 100 \$ d'actif grâce aux réserves accumulées et aux frais chargés sur les comptes des membres. De plus, leurs parts de marché sont en chute libre: l'augmentation des prêts et des dépôts est presque nulle. Les sociétés corporatives du Mouvement sont aussi très peu rentables, quoiqu'en disent leurs administrateurs. Aux dernières nouvelles, la

compétition est aussi en train d'attaquer les réseaux des caisses régionales. Le rendement de l'avoir du Mouvement Desjardins n'est que de 5,9 % pour les 9 derniers mois (8,9 % en 1995), alors que les banques affichent des rendements supérieurs à 12 %, et déclarent des profits mirobolants.

Troisièmement, le futur président devra démontrer un leadership à toute épreuve et compter sur d'importantes modifications à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, afin de restructurer le Mouvement et de le rentabiliser pour faire face à la compétition. Alors que de grandes banques mondiales fusionnent, que trois banques canadiennes ont confié le traitement de leurs propres documents à un sous-traitant commun, que les succursales bancaires non rentables sont fermées et que la direction de deux à trois succursales est confiée à un seul directeur, les caisses sont encore confinées à leur territoire paroissial, se compétitionnent entre elles sur les taux d'intérêt, possèdent chacune une bâtisse souvent trop luxueuse, sont dirigées chacune par leur propre d.g. et entretiennent une équipe exclusive de spécialistes du crédit. Cette « autonomie » des caisses, à cause des « humains » qui la protègent, est en train de saboter les bases mêmes du Mouvement. Ce qui a fait la force de Desjardins, durant les 80 dernières années, fait sa faiblesse dans le monde moderne d'aujourd'hui.

Quatrièmement, le prochain président devra être un visionnaire et être à la fine pointe de la nouvelle technologie. Les futurs membres de Desjardins vivront à l'heure d'Internet et du guichet automatique. La distance n'existant plus, même les caisses régionales devront être compétitives, sollicitées qu'elles seront à l'avenir par tous les moyens modernes de télécommunications utilisés par des concurrents canadiens et étrangers qui n'auront même pas à investir dans des immeubles coûteux situés dans chaque paroisse de la province.

Enfin, M. Béland confirme qu'il n'est plus l'homme de la situation lorsqu'il prêche que, chez Desjardins, les profits ne sont pas une priorité comme dans les banques. Si les caisses ne sont pas rentables, la cote de crédit de la Caisse centrale Desjardins sera abaissée, et ceci aura pour effet de hausser les coûts de financement et de handicaper encore plus fortement leur compétition.

Desjardins est probablement rendu au temps d'élire un président « sans racine coopérative » et sans attachement aux bonzons qui tirent les ficelles de l'autonomie à tout prix, afin qu'il puisse imposer librement ses orientations et effectuer les changements de structure nécessaires.

De grâce M. Béland, sachez partir la tête haute avec la satisfaction du travail accompli. À l'aube du 21^e siècle, Desjardins a besoin d'un président visionnaire, comme le fut Alphonse Desjardins au début du 20^e siècle.

Plus

La société distincte revient hanter le PLQ

Les libéraux dévoilent en fin de semaine leur première position constitutionnelle depuis l'explosif rapport Allaire de 1991

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Société distincte. Ces deux mots, qui ont été au cœur de toutes les batailles constitutionnelles des dernières années, reviennent à coup sûr hanter le Parti libéral du Québec en fin de semaine, puisqu'il dévoile sa première position constitutionnelle depuis l'explosif rapport Allaire de 1991. Après un an de travail et un référendum gagné de justesse, le PLQ se retrouvera-t-il encore devant les mots de Robert Bourassa ?

Difficile, en matière de constitution, de réinventer la roue, admet le principal maître d'œuvre de la nouvelle position, le constitutionnaliste Yves De Montigny, qui a conclu les travaux amorcés depuis plusieurs mois chez les libéraux. Car, même après avoir autant planché sur leur position, les conclusions mises de l'avant par les libéraux, du moins au chapitre de la reconnaissance de l'identité québécoise, sont loin d'être neuves.

Plusieurs entrevues réalisées par La Presse révèlent en effet que les libéraux n'ont pu qu'en arriver à la même conclusion que celle de leur ancien chef: le Québec forme une « société distincte » et doit être reconnu comme tel dans la Constitution canadienne. Et ce, malgré les refus répétés du reste du Canada, où la société distincte est désormais un terme honni.

« Il faut que la Constitution re-

flète le caractère distinct du Québec. Ce n'est pas négociable. Et, à notre avis, aucun terme ne permet, jusqu'à maintenant, de traduire aussi fidèlement la réalité que celui de société distincte », explique M. De Montigny.

Dans les inévitables négociations entre les diverses tendances du PLQ, l'aile nationaliste du parti s'est d'ailleurs attachée à ce terme comme un molosse à son os. « Tout passe par la reconnaissance de la société distincte. C'est le point de départ de tout. L'épisode de 1982 va en être immédiatement effacé. Tant que ça ne sera pas fait, le goût amer de 1982 demeurera », lance l'un des membres du comité.

Le sens, pas les mots

Mais tout indique que la bataille n'est pas terminée, puisqu'à l'aube du conseil général où on débattrait de la position constitutionnelle, certains libéraux se montrent encore ouverts à modifier le terme. « Il faut s'entendre sur le sens, pas sur les mots. On n'a pas les mains attachées par ce mot-là », dit un député libéral. « On ne doit pas présenter la reconnaissance de la société distincte comme un préalable à toute discussion », ajoute M. De Montigny.

Mais compte tenu de l'accueil glacial que la société distincte récolte dans le reste du Canada, la demande est-elle réaliste ? « Il faut se garder des certitudes en cette matière », avertit le député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier.

Les libéraux se montrent éton-



Jean Allaire

namment confiants de l'accueil pour recevoir une telle demande, assortie des autres propositions de nature constitutionnelles que fera le PLQ en fin de semaine.

Plusieurs sources indiquent que le chef libéral, Daniel Johnson, a obtenu, lors de ses pèlerinages canadiens, l'appui de six provinces — les quatre provinces maritimes, la Saskatchewan et le Manitoba — sur le concept de société distincte. « On est en terrain sympathique », croit M. De Montigny. Mais la population du reste du Canada n'en demeure pas moins réfractaire à ces deux termes, dans une proportion de 60 %, selon un récent sondage.

La décentralisation

D'autres aspects de la proposition des libéraux devraient toutefois plaire aux autres provinces, qui, par un jeu de donnant-don-



Daniel Johnson

nant, pourraient être enclines à accorder au Québec ce qu'il demande depuis 1990. « Pendant que le Québec se centrerait sur sa reconnaissance, dans les années 80, le reste du Canada a fait du chemin de son côté et en est venu à adopter plusieurs des positions québécoises des années 70 sur la nécessité de décentraliser », explique M. Fournier.

Les libéraux se mettent donc au même diapason que les premiers ministres ontarien et albertain, Mike Harris et Ralph Klein, qui militent aussi pour une décentralisation du fédéralisme vers les provinces. Pas question, toutefois, de répéter le scénario du rapport Allaire et de réclamer en bloc un transfert de compétences vers les provinces. Pas question non plus de s'astreindre à des rencontres comme celles de Meech et de Char-

lottetown « où on règle le sort de la Constitution en cinq jours ».

Les libéraux proposent plutôt une « solution pragmatique » : un règlement à la pièce. Lorsqu'un problème d'autorité se présenterait, la conférence des premiers ministres provinciaux, par exemple, réclamerait du fédéral que cette compétence soit désormais exercée par les provinces. Le fédéral, croient les libéraux, aurait alors du mal à faire face à un tel front commun de provinces.

Ultimement, explique Yves De Montigny, les provinces pourraient ainsi définir les normes nationales en matière de santé et d'éducation. « Ces normes seraient co-décidées plutôt que d'être imposées unilatéralement par le fédéral », dit-il.

C'est d'ailleurs là le mérite de la nouvelle position, croit le sénateur Jean-Claude Rivest, qui, comme bras droit de Robert Bourassa, a été partie prenante des intermédiaires de Meech et Charlottetown. « Avec le rapport Allaire, on dessinait l'avenir du Canada à partir du Québec. Cette nouvelle démarche est plus respectueuse du fonctionnement du Canada et des volontés des autres provinces », dit-il.

Mais Jean Allaire n'est évidemment pas d'accord et considère avec scepticisme les efforts de ses anciens collègues. « Le renouvellement du fédéralisme ? Je leur souhaite bonne chance. On a tout examiné à l'époque. On peut sortir une solution par semaine, mais est-elle réalisable ? Je le croirai quand je le verrai. Et je ne le verrai pas de mon vivant », tranche-t-il.

Pour lui, l'interprovincialisme est un concept mort-né. « Les provinces vont s'allier, mais pourquoi ? Les intérêts du reste du Canada sont loin d'être toujours les mêmes que ceux du Québec. Regardez le passé : l'Histoire est un éternel recommencement », conclut-il.

Ces avocats qu'on acquitte

Certains policiers sont si contents d'arrêter un criminaliste qu'ils oublient des règles de base



Yves Boisvert

Imaginez un instant un policier qui connaît tous les motards et les mafieux par leur petit nom. Qui en arrête de temps en temps. Et qui en voit sortir du palais de justice « blancs comme neige » parce qu'ils ont su tirer profit de toutes les protections de la loi.

Imaginez ce policier le jour où il pense pouvoir arrêter un avocat de la défense ! Celui par qui arrivent tant d'acquittements injustes — aux yeux du policier ! Quelle émotion !

Il y a bien des facteurs qui expliquent les acquittements successifs de la demi-douzaine d'avocats de la défense montréalais arrêtés ces dernières années. Ils ont de l'argent ou de la sympathie pour s'offrir les meilleurs de leurs collègues. Ils connaissent la loi ou des gens qui peuvent la leur expliquer. Ils savent se donner toutes les chances et, parfois même, ils sont innocents !

Mais dans plusieurs des récents cas, une constante paraît se dégager : la police a agi avec précipitation ou imprudence. Peut-être poussée par l'envie irrésistible d'enrayer l'engrenage juridique du crime organisé ?

Comment expliquer autrement les déconforts répétés ? Les policiers savent pourtant à qui ils ont affaire ! Ils savent que leurs moindres gestes seront scrutés en cour et que la défense en tirera partie. Ne devraient-ils pas redoubler de prudence ?

L'histoire se répète

Le 15 octobre 1984, une équipe de policiers de la GRC débarquent dans une grande maison bourgeois-



Les avocats Gilles Daudelin, Claude F. Archambault et Alan Guttman.

se d'un beau quartier de Montréal. Ils ont en main un mandat pour fouiller la demeure d'un avocat bien connu de Montréal, qui a défendu avec un beau succès des gens du crime organisé.

La police cherchait supposément des documents pour démontrer que la conjointe de l'avocat comptait pour trafiquer de la cocaïne. Les agents trouvent dans la cuisine 337 grammes de haschisch. Dans la bourse de madame, un sac contenant 28 grammes de coke. En plus de 4 000 \$ en petites coupures.

La nouvelle est fracassante. Six ans plus tard, l'affaire se termine en queue de poisson par l'acquittement pur et simple du couple. Mais la drogue s'y trouvait bien !

Elle s'y trouvait, mais le tribunal a conclu qu'il devait l'ignorer. La saisie était abusive, conclut un juge. Les policiers n'avaient aucun motif raisonnable d'aller fouiller cette maison, et aucune raison de croire que des « documents » sur un complot s'y trouvaient. Ils avaient utilisé un prétexte pour aller fouiller dans cette maison, sur la base de simples soupçons.

L'avocat Claude F. Archambault, lui aussi, avait fait la une de tous les journaux le jour de son arrestation, en novembre 1988. L'homme



était accusé d'avoir incité un témoin à se parjurer dans une de ses causes. La preuve reposait sur un enregistrement d'une conversation équivoque entre l'avocat et le témoin. Mais l'informateur de la police était un individu peu fiable aux dires même des policiers et ces derniers n'avaient pas une preuve suffisante pour intercepter la conversation, a tranché la Cour d'appel. L'avocat a été libéré.

Gilles Daudelin, l'avocat de quelques motards, a été arrêté l'an dernier en grandes pompes par l'escouade Carcajou. Complot pour meurtre ! Toute l'affaire s'est dégonflée quand on a su que le délateur à la base de cette affaire n'avait pas la moindre crédibilité. Le ministère public a retiré toutes les accusations dès le début de l'enquête préliminaire.

Et voilà Alan Guttman qui s'ajoute à cette liste (non exhaustive). Son arrestation n'est pas passée inaperçue : les agents de la SQ sont venus lui taper sur l'épaule, en plein palais, pour l'emmener au poste. Un complot pour importer une tonne de coke, ce n'est pas rien !

Mais malgré la clarté des bandes audio, l'homme vient d'être acquitté. Les autorisations d'écoute électronique ont été obtenues de façon



irrégulière, et la preuve doit être exclue, a conclu le juge Serge Boisvert, de la Cour du Québec, lundi dernier. Le policier n'a pas dévoilé les zones d'ombre de l'informateur de police. Et les enquêteurs n'ont pas enquêté sérieusement avant de faire de l'écoute, a tranché la cour.

La Charte restera

Tous ces acquittements sont fondés sur une règle de droit relativement nouvelle et passablement révolutionnaire au Canada : l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article dit qu'une preuve obtenue en violation d'un droit constitutionnel doit être ignorée par le juge s'il est d'avis que l'admission de cette preuve ferait mal paraître l'administration de la justice.

Ce petit article à lui seul est une des causes principales de l'augmentation phénoménale de la durée des procès criminels au Canada. Un exemple : malgré une diminution de 39 % du nombre de dossiers au palais de justice de Montréal, le nombre d'heures siégées est resté stable. Moins de procès, mais des procès en moyenne plus longs.

Avant la Charte (17 avril 1982) la règle était passablement simple. Toute preuve matérielle pertinente

contre un accusé était admissible. Les aveux faits sous la menace ou à la suite d'une promesse pouvaient être exclus. Mais même une preuve trouvée à la suite d'une déclaration inadmissible pouvait être accueillie en cour. Autrement dit, si le suspect dévoilait le lieu où se trouvait l'arme du crime après avoir été menacé, l'arme pouvait quand même être admise.

Aujourd'hui, dès que le juge constate une violation d'un droit de l'accusé (droit à l'avocat, protection contre les saisies abusives, droit au silence, etc.), il doit se livrer à un complexe exercice pour déterminer s'il admettra la preuve ou non. Si la violation n'est pas grave et a été commise de bonne foi par les policiers, la preuve a davantage de chances d'être accueillie. Mais le juge doit considérer la gravité du crime, l'impact de l'exclusion de la preuve sur la suite du procès, se demander s'il y avait urgence, etc.

Si elle ne cause pas d'avalanche d'acquittements, la règle est prise très au sérieux. Elle a permis à des meurtriers d'échapper à la justice. En principe, ces conséquences spectaculaires devraient forcer les corps de police à travailler de façon plus professionnelle et à être plus scrupuleux dans le respect des droits. On ne commence pas une enquête en défonçant la porte d'un suspect, à moins d'avoir des motifs sérieux. On n'écoute pas les conversations privées de quelqu'un « au cas où ».

Même les spécialistes admettent que le test de l'admissibilité est passablement complexe. La Cour suprême se penche d'ailleurs sur une affaire de meurtre où elle doit clarifier ces règles — si c'est possible.

Mais ce n'est pas vraiment l'affaire des policiers, au fond. Leur métier est de faire enquête dans le cadre de la loi. S'ils le font, les preuves ne seront pas exclues. Que cela plaise ou non, au fait, ces règles sont là pour rester. Mieux vaut les apprendre pour mieux les suivre, recommande le rapport Bellemare. Quelques conseillers juridiques policiers seraient apparemment les bienvenus...

Plus

■ Faites-vous confiance à Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec?

	OUI	NON	AUTRE
Total (n: 1000)	49%	35%	16%
Région			
Québec métro (n: 300)	46	36	18
Montréal métro (n: 450)	47	37	16
Ailleurs en prov. (n: 250)	51	33	16
Langue maternelle			
Français seul. (n: 829)	55	30	15
Anglais/ autre (n: 170)	24	56	20
Sexe			
Homme (n: 499)	54	34	12
Femme (n: 501)	44	36	20
Selon les intentions de vote			
Parti québécois (n: 351)	87	7	6
Parti libéral du Québec (n: 262)	27	64	9
Action démocratique (n: 59)	59	37	4
Autre (n: 26)	23	52	25
Ne voterait pas/ pas droit (n: 67)	22	61	17
NSP/ NRP (n: 235)	27	33	40

Infographie La Presse

■ Diriez-vous que vous êtes... satisfait du gouvernement de Lucien Bouchard?

	TRÈS SATISFAIT	ASSEZ	PEU	PAS DU TOUT	NSP/ NRP
Total (n: 1000)	6%	35%	25%	23%	11%
Région					
Québec métro (n: 300)	4	38	31	18	9
Montréal métro (n: 450)	5	34	25	26	10
Ailleurs en prov. (n: 250)	7	37	23	20	13
Langue maternelle					
Français seul. (n: 829)	6	41	26	16	11
Anglais/ autre (n: 170)	4	9	22	52	33
Sexe					
Homme (n: 499)	8	37	23	23	9
Femme (n: 501)	4	34	27	22	13
Selon les intentions de vote					
Parti québécois (n: 351)	14	66	14	3	3
Parti libéral du Québec (n: 262)	2	15	33	44	6
Action démocratique (n: 59)	2	34	44	20	-
Autre (n: 26)	8	16	27	43	6
Ne voterait pas/ pas droit (n: 67)	-	13	25	39	23
NSP/ NRP (n: 235)	1	23	27	21	28

Infographie La Presse

La satisfaction à l'endroit du gouvernement pique du nez

Lucien Bouchard conserve la confiance d'un Québécois sur deux



Denis Lessard

du bureau de La Presse
QUÉBEC

SONDAGE

SOM La Presse TÉLÉ-QUÉBEC

■ Si des élections provinciales avaient lieu aujourd'hui au Québec, pour le candidat de quel parti voteriez-vous?*

	PARTI QUÉBÉCOIS	PARTI LIBÉRAL	PARTI DE L'ACTION DÉMOC.	AUTRE
Total (n: 698)	50%	40%	7%	3%
Région				
Québec métro (n: 206)	52	30	13	5
Montréal métro (n: 329)	41	49	7	3
Ailleurs en prov. (n: 163)	59	33	6	2
Âge				
18 à 24 ans (n: 107)	58	38	1	3
25 à 34 ans (n: 164)	51	38	8	3
35 à 44 ans (n: 190)	55	34	8	3
45 à 54 ans (n: 109)	51	34	12	3
55 à 64 ans (n: 56)	37	51	11	1
65 ans et plus (n: 72)	38	54	6	2
Langue maternelle				
Français seul. (n: 580)	60	30	8	2
Anglais/ autre (n: 118)	8	83	3	6
Sexe				
Homme (n: 371)	51	36	10	3
Femme (n: 327)	47	45	5	3

* Avec rappel et répartition simple des discrets et indécis.

Infographie La Presse

■ Si un référendum avait lieu aujourd'hui, répondriez-vous oui ou non à la question suivante: accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de faire la souveraineté du Québec et de proposer au reste du Canada une entente de partenariat?

	OUI	NON	NSP/ NRP
Total (n: 1000)	38%	43%	19%
Région			
Québec métro (n: 300)	40	44	16
Montréal métro (n: 450)	36	48	16
Ailleurs en prov. (n: 250)	40	38	22
Âge			
18 à 24 ans (n: 128)	57	32	11
25 à 34 ans (n: 220)	41	43	16
35 à 44 ans (n: 270)	41	40	19
45 à 54 ans (n: 165)	34	44	22
55 à 64 ans (n: 101)	26	50	24
65 ans et plus (n: 115)	26	51	23
Langue maternelle			
Français seul. (n: 829)	44	38	18
Anglais/ autre (n: 170)	13	67	20
Sexe			
Homme (n: 499)	41	44	15
Femme (n: 501)	35	33	22
Selon les intentions de vote			
Parti québécois (n: 351)	80	13	7
Parti libéral du Québec (n: 262)	9	86	5
Action démocratique (n: 59)	47	49	4
Autre (n: 26)	21	52	27
Ne voterait pas/ pas droit (n: 67)	18	56	26
NSP/ NRP (n: 235)	16	32	52

Infographie La Presse

Forte remontée du NON

L'option souverainiste a clairement piqué du nez depuis le printemps dernier. Le OUI n'aurait obtenu que 43 % d'appuis contre 57 % au NON si un référendum avait eu lieu la semaine dernière.

Selon le sondage réalisé par SOM, 38 % des répondants auraient appuyé la thèse souverainiste contre 43 % d'appuis au fédéralisme, 19 % des gens ont refusé de répondre ou se sont dits indécis.

Guy Larocque, spécialiste de SOM, souligne qu'en répartissant ces indécis selon le modèle du professeur Pierre Drouilly — qui estime que les trois quarts des indécis sur cette question sont en fait des « fédéralistes discrets » — on observe que la chute de la thèse souverainiste, déjà observée en octobre, se confirme et que « l'option » semble s'être stabilisée.

En octobre, le OUI avait obtenu 44 % d'appuis contre 56 % de NON si on répartit les indécis de la même manière. En mai toutefois, la souveraineté paraissait avoir le vent dans les voiles avec 56 % des intentions de vote contre 44 % au NON.

La thèse fédéraliste domine nettement à Montréal, 48 % contre 36 % pour les souverainistes avec

16 % d'indécis. Elle est aussi en avance dans la région de Québec — 44 % contre 40 — mais en région, on se retrouve au coude, à coude si on tient compte de la marge d'erreur.

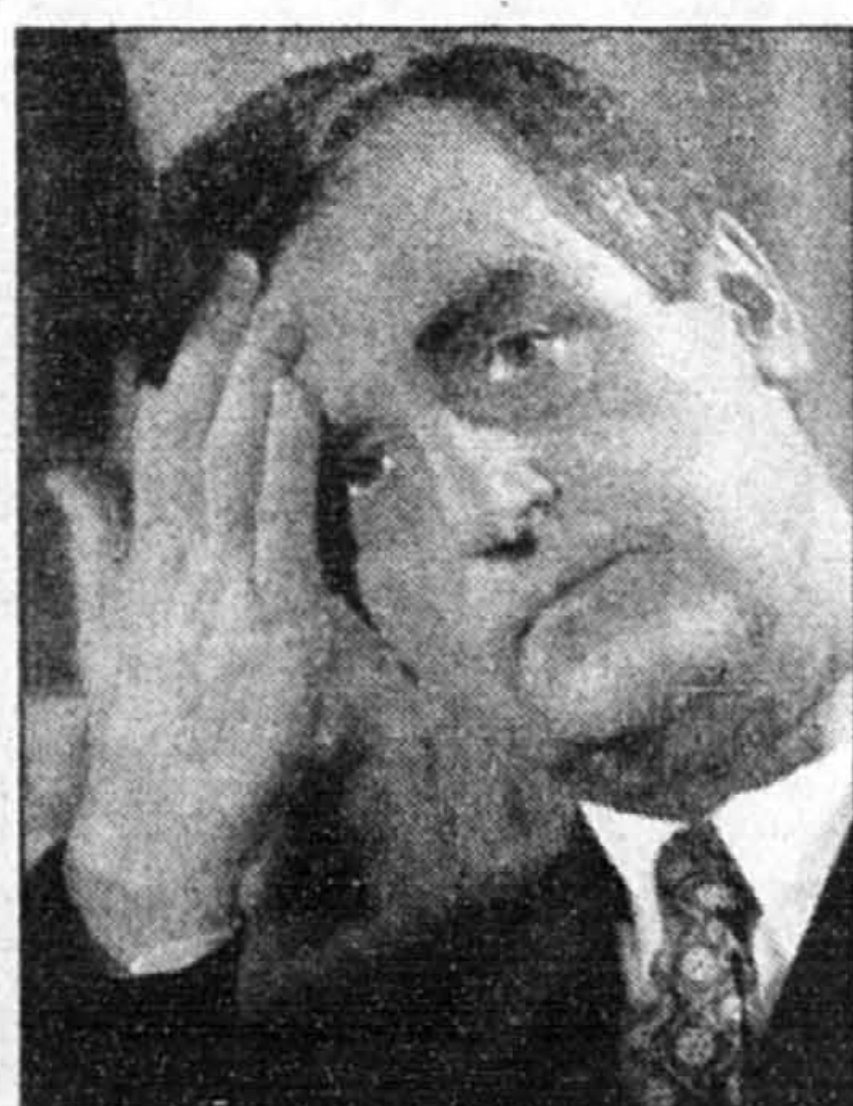
L'appui à la souveraineté diminue avec l'âge : 57 % des 18-24 ans voteraient OUI, contre 32 % NON (11 % sont indécis). Mais dès qu'on monte dans les strates d'âge, on trouve de moins en moins de supporters de la souveraineté.

Chez les francophones, la thèse souverainiste encaisse aussi un recul. Dans les résultats bruts, 44 % des francophones appuient la souveraineté contre 38 % le fédéralisme. Si on répartit les 18 % d'indécis selon la thèse de M. Drouilly, on se retrouve avec 49 % de souverainistes chez les francophones, nettement moins que les 62 % d'appuis francophones évalués lors du référendum d'octobre 1995, observe M. Larocque.

d'une forte proportion des circonscriptions.

En mai dernier, le PQ recueillait 55 % des intentions de vote contre 32 % au PLQ. En octobre, l'adhésion au PQ était à 49 % contre 36 au PLQ. L'ADQ reste dans les mêmes niveaux, et a obtenu 7 % des intentions de vote dans la dernière enquête. Deux conclusions, selon M. Larocque : l'écart s'est rétréci depuis le printemps dernier, mais ces déplacements ne sont pas récents et ne paraissent pas causés par les décisions controversées annoncées par Québec cet automne.

À Montréal, le PLQ devance le PQ, à 49 % contre 41 % d'intentions de vote. C'est l'inverse à Québec où, en dépit des accrochages avec la fonction publique, le PQ obtient 52 % d'appuis contre 30 % au PLQ. En région, le PQ domine carrément, avec 59 % d'intentions de vote contre 33 % aux libéraux. Le constat est le même quand on considère la langue des répondants : 60 % des francophones appuieraient le PQ, contre 30 % au PLQ et 8 % à l'ADQ.



Lucien Bouchard conserve la confiance d'une large proportion de Québécois et amènerait son parti à une victoire certaine si des élections avaient lieu maintenant.

■ À qui faites-vous le plus confiance comme premier ministre du Québec?

	LUCIEN BOUCHARD	DANIEL JOHNSON	MARIO DUMONT	NSP/NRP
Total (n: 1000)	41%	17%	11%	31%
Région				
Québec métro (n: 300)	43	11	19	27
Montréal métro (n: 450)	39	22	9	30
Ailleurs en prov. (n: 250)	44	12	11	33
Langue maternelle				
Français seul. (n: 829)	48	12	13	27
Anglais/ autre (n: 170)	13	35	5	47
Sexe				
Homme (n: 499)	46	16	11	27
Femme (n: 501)	36	18	11	35
Selon les intentions de vote				
Parti québécois (n: 351)	84	2	10	4
Parti libéral du Québec (n: 262)	16	51	8	25
Action démocratique (n: 59)	40	1	38	21
Autre (n: 26)	20	6	16	58
Ne voterait pas/ pas droit (n: 67)	10	6	19	65
NSP/ NRP (n: 235)	21	6	8	65

Infographie La Presse

Le niveau de satisfaction à l'endroit du gouvernement québécois a chuté de façon marquée depuis le printemps dernier, mais Lucien Bouchard conserve la confiance d'une large proportion de Québécois et amènerait son parti à une victoire certaine si des élections avaient lieu maintenant.

C'est ce que révèle un sondage SOM-La Presse réalisé du 29 novembre au 4 décembre auprès de 1 000 répondants. Ce type d'enquête comporte une marge d'erreur de trois points de pourcentage.

La satisfaction à l'endroit du gouvernement pique toutefois du nez. Quarante et un pour cent des gens se disent très ou assez satisfaits du gouvernement, comparativement à 48 % qui sont mécontents. En mai dernier, SOM avait observé que le gouvernement récoltait 55 % de satisfaits contre 37 % seulement d'insatisfaits. « Il y a là un glissement, c'est quelque chose de significatif », observe Guy Larocque spécialiste de SOM.

Mais le sondage réserve bien des mauvaises nouvelles à Daniel Johnson. D'abord, en dépit des problèmes de son gouvernement et de l'affrontement qui se dessinait avec les centrales du secteur public, dans l'ensemble de la population, 49 % des gens disent « faire confiance à Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec ». Trente-cinq pour cent s'y refusent et 16 % ne répondent pas. Chez les francophones, 55 % des répondants font confiance à Lucien Bouchard. Pas moins d'un anglophone sur quatre (24 %), dit accorder sa confiance au premier ministre ; 27 % de ceux qui ont l'intention de voter libéral font de même ainsi que 39 % des électeurs adéquistes.

Douce ironie, les « électeurs » péquistes font davantage confiance à Lucien Bouchard que ses propres militants. Chez les répondants qui votent pour le PQ, 87 % accordent leur confiance au premier ministre Bouchard, soit nettement davantage que les 76 % de « militants » réunis au congrès du mois dernier. À la question « À qui faites-vous le plus confiance comme premier ministre du Québec ? » M. Bouchard obtient 41 % d'appuis contre 17 % à Daniel Johnson et 11 % à Mario Dumont. Pour Guy Larocque, la forte proportion d'indécis à cette question, 31 %, devrait inquiéter le chef libéral, « qui ne parvient pas à aller chercher ces électeurs qui refusent d'appuyer M. Bouchard ».

Si on tient compte des francophones, Lucien Bouchard remporte l'adhésion de 48 % des répondants, M. Johnson est ex aequo avec Mario Dumont. Si on tient compte de la marge d'erreur, le libéral obtient 52 % contre 13 % pour l'adéquistes. Le PQ remporte 50 % des intentions de vote contre 40 % pour le PLQ après répartition des 24 % d'indécis. Il s'agit d'une proportion normale quand les élections ne sont pas imminentes, explique M. Larocque. Le PQ domine chez les francophones qui décident du sort

Il y a 75 ans, Mackenzie King prenait le pouvoir

Le père du nationalisme canadien et de l'État-providence fut premier ministre fédéral pendant plus de 20 ans

UNE PAGE D'HISTOIRE



Pierre Vennat

Le 7 décembre 1921, il y a donc 75 ans, *La Presse* titrait en manchette sur toute la largeur de sa une : « Le Parti libéral obtient aux polls une majorité absolue sur les deux partis adversaires. L'honorable Mackenzie King formera le prochain gouvernement sans l'aide de coalition ». Trois semaines plus tard, à la veille du Nouvel An, il formait son cabinet et devenait enfin premier ministre.

William Lyon Mackenzie King avait alors 47 ans. Chef du Parti libéral du Canada, successeur de Wilfrid Laurier depuis 1917, il fut premier ministre du Canada de 1921 à 1930 une première fois, puis de 1935 à 1948, bref pendant 22 ans. Il s'agit du plus long règne d'un premier ministre canadien. Le *Petit Larousse illustré* rappelle que durant son mandat, « Mackenzie King renforça l'autonomie du Canada vis-à-vis de Londres ».

Remplacé en 1948 par Louis Saint-Laurent comme premier ministre et chef libéral, William Lyon Mackenzie King devait s'éteindre en 1950, à l'âge de 76 ans.

En 1921, Mackenzie King l'avait emporté à la fois sur les conservateurs d'Arthur Meighen, qui dirigeait depuis 1919 un gouvernement baptisé de « libéral-national-conservateur » et sur le Parti progressiste de Thomas-A. Crerar, qui, à la surprise générale, décrocha 60 sièges contre 121 pour les libéraux. Il devenait ainsi l'opposition officielle avant de disparaître complètement de la carte électorale quelques années plus tard, en se fusionnant avec les conservateurs pour devenir ce qui est devenu par la suite le Parti progressiste-conservateur.

William Lyon Mackenzie King était le petit-fils de William Lyon Mackenzie, des origines dont il était très fier. Celui-ci, en effet, grand-père maternel du nouveau premier ministre, avait été dans le Haut-Canada le chef de la Rébellion de 1837 et le pendant ontarien de Louis-Joseph Papineau.

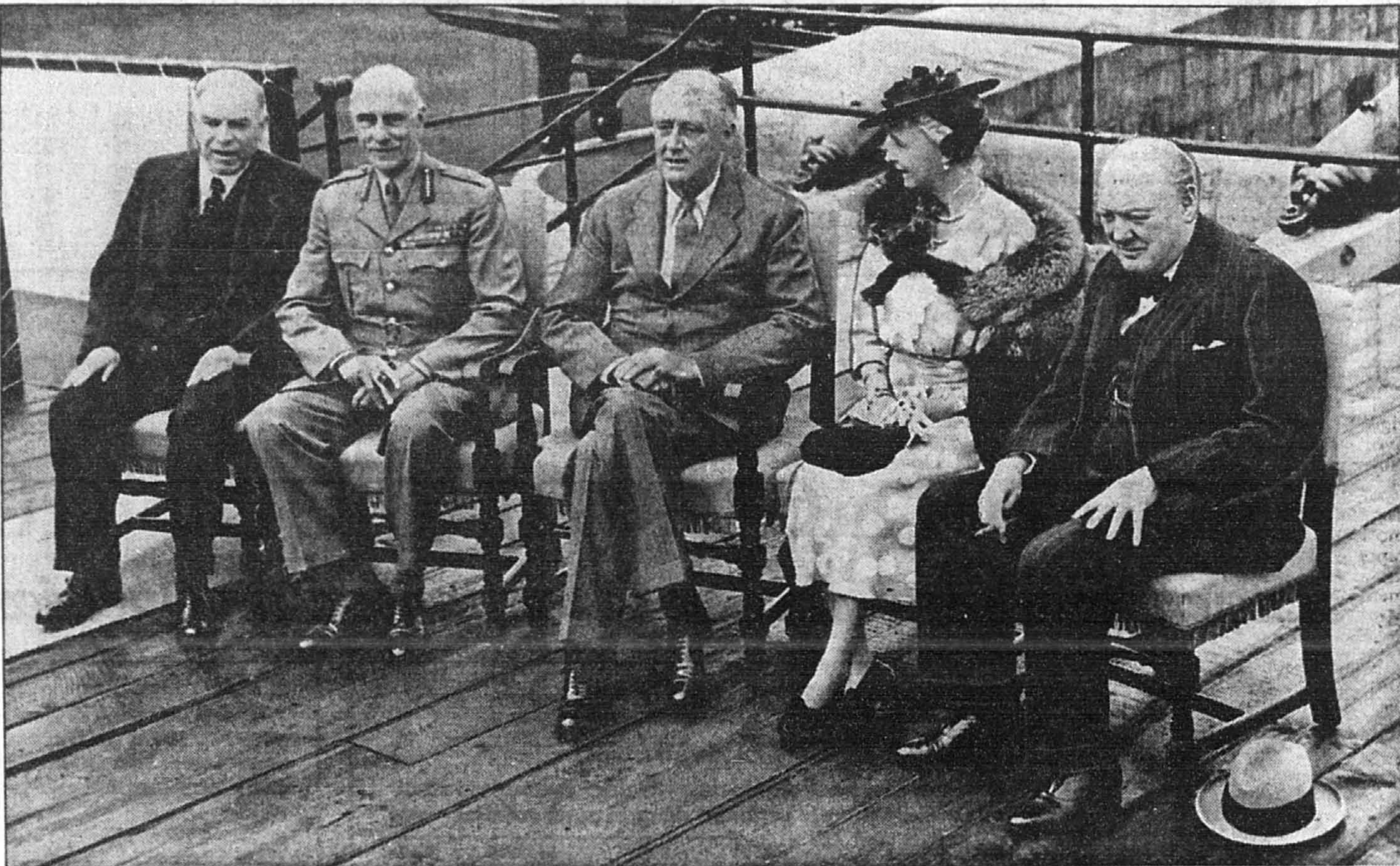
Mackenzie King se vantait d'être économiste et spécialiste en économie politique et en relations industrielles. Il avait effectivement étudié à l'Université de Toronto, à l'Université de Chicago et à Harvard, où il avait obtenu son doctorat. Il avait également fréquenté plusieurs grands centres d'études européens.

Avant de se lancer en politique, Mackenzie King avait été sous-ministre du Travail. On lui doit la Loi sur les enquêtes visant les différends du travail, première loi importante dans ce domaine au pays et qui prévoyait une trêve et un protocole de conciliation pour atténuer les tensions sociales. Étant donné la faiblesse du mouvement syndical, cette loi a sans doute contribué à la reconnaissance de quelques syndicats. Par contre, en limitant le recours à la grève, elle a peut-être nuï au même coup aux travailleurs en quête de hausses de salaire et de meilleures conditions de travail.

La conscription

En 1917, Mackenzie King avait conquis le cœur des Québécois en s'opposant à la conscription, même si cela devait lui aliéner le reste du Canada. Mais il ne parlait pas français et n'avait pas la prétention de connaître le Québec. Il se fia donc toujours à ses lieutenants québécois : Lomer Gouin d'abord, l'ancien premier ministre du Québec, qu'il nomma ministre de la Justice en formant son premier cabinet, le 29 décembre 1921. Puis sur Ernest Lapointe, de 1924 jusqu'à sa mort en 1941, alors qu'il fut remplacé par Louis Saint-Laurent. Lequel devait d'ailleurs succéder à King comme premier ministre.

Sous King, tout comme d'ailleurs sous Louis Saint-Laurent, Lester Pearson et Pierre-Elliott Trudeau, ses successeurs, le Québec demeura un fief libéral. Il fallut at-



C'est à la Citadelle de Québec, en août 1943, que fut élaborée la stratégie alliée que Roosevelt et Churchill firent ensuite accepter par Staline pour vaincre l'Allemagne nazie. Sur les remparts de la Haute Ville, tout près du Château Frontenac, on aperçoit le premier ministre canadien en compagnie du gouverneur général du Canada, le marquis d'Athlone; le président américain, Franklin Delano Roosevelt; la princesse Alice, épouse du gouverneur-général, et le premier ministre britannique, Winston Churchill.

tendre Brian Mulroney et les conservateurs en 1984, puis Lucien Bouchard et le Bloc québécois en 1993, pour que les libéraux fédéraux perdent leur emprise sur le Québec.

Outre Lomer Gouin, à la Justice et Ernest Lapointe, à la Marine et aux Pêcheries, quatre autres Québécois, Jacques Bureau, en tant que ministre des Douanes et de l'Accise, Henri-Séverin Béland, en tant que ministre du Rétablissement civil des soldats et de ministre de la Santé, James-Alexander Robb, en tant que ministre du Commerce et le sénateur Raoul Dandurand, ministre d'État, firent partie du premier cabinet King.

Dans trois des neuf provinces que comptait alors le Canada, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, les libéraux avaient complètement anéanti l'opposition. Au Québec, par exemple, les libéraux avaient réussi un balayage complet, décrochant 65 sièges sur 65.

Mackenzie King s'était d'ailleurs réjoui, le soir du scrutin, que trois provinces n'aient élu que des libéraux, y voyant « une preuve certaine que la politique libérale s'adressait non pas à une seule classe, à un seul groupe ou à une seule race, mais à toutes les classes ».

Le père de l'État-providence

Les Canadiens ont peut-être un peu oublié William Lyon Mackenzie King. Ce fut pourtant lui qui fut le père du nationalisme canadien et de l'État-providence.

Tout en continuant d'afficher un attachement suivi au Commonwealth britannique, il fut le premier de nos premiers ministres à mettre le pays en position de décider entièrement seul de ses obligations envers ce qu'on appelait encore l'Empire britannique.

Ce qui permet à l'historien Ramsay Cook d'écrire dans *l'Histoire générale du Canada* (Boréal) que « cette politique est accueillie avec joie par les nationalistes canadiens, mais elle a pour effet de rendre le Commonwealth presque impuissant en tant qu'instrument de sécurité collective. C'est ce que souhaitait la plupart des Canadiens, notamment les Canadiens français. De l'avis d'Ernest Lapointe, le puissant lieutenant de King au Québec, cette politique vaudra aux libéraux un succès infallible dans sa province.

« En recherchant la pleine autonomie du Canada au sein du Commonwealth, King adopte le programme proposé par Henri Bourassa, une vingtaine d'années auparavant. Il n'est donc pas étonnant qu'à la fin des années 20, le mouvement nationaliste québécois soit presque totalement silencieux. Il est également intéressant de



Durant la Deuxième Guerre mondiale, Mackenzie King a été l'hôte des grands de ce monde. On le voit ici aux côtés du président américain Franklin Delano Roosevelt et du premier ministre britannique Winston Churchill.

constater que la plupart des Canadiens anglais sont satisfaits, eux aussi de la politique King-Bourassa. Il y a bien à l'occasion des conservateurs ontariens qui accusent King d'avoir trahi l'Empire ou de rares internationalistes, comme John W. Daffoe, du *Winnipeg Free Press*, qui soutiennent que le retrait et l'isolement ne préservent pas la paix mondiale; toutefois, la plupart des Canadiens préfèrent croire que les habitants d'une maison ignifuge n'ont pas besoin d'assurance contre les incendies ».

Ramsay Cook souligne également les politiques socio-économiques de Mackenzie King qui espèrent ainsi prévenir, dans l'après-guerre,

une autre crise économique comme celle des années 30. C'est ainsi qu'il créa, en 1940, un programme d'assurance-chômage, ajouté au Régime de pensions de vieillesse qui datait de 1927 et, en 1944, créa un programme d'allocations familiales en vertu duquel les mères reçoivent chaque mois un chèque pour subvenir aux besoins de leurs enfants. C'est donc à Mackenzie King qu'on doit, en plus du nationalisme économique, les premières assises de l'État-providence canadien.

Bien sûr, derrière ce zèle inédit des libéraux pour la sécurité sociale se cachait également la crainte que la popularité croissante du CCF, l'ancêtre de l'actuel Nouveau Parti démocratique (NPD), n'entraîne

une fragmentation du Parti libéral. Ce fut une tactique efficace.

Père du nationalisme canadien et de l'État-providence, premier ministre fédéral pendant plus de 20 ans, chef du Parti libéral du Canada pendant plus de 30 ans, William Lyon Mackenzie-King mérite qu'on se souvienne de lui tout autant, sinon plus, que Pierre Trudeau, dont le souvenir est plus frais, ou même de Wilfrid Laurier, beaucoup plus connu au Québec même si disparu depuis près de 80 ans. Le 75^e anniversaire de sa prise de pouvoir fournira peut-être l'occasion de sortir Mackenzie King de l'oubli dans lequel il est, selon plusieurs, injustement plongé depuis plusieurs années.

Plus

McKenna le courtisan

Le premier ministre veut faire du Nouveau-Brunswick la Mecque des entreprises spécialisées en informatique



André Pépin
CARAQUET, N.B.

L'une des toutes premières responsabilités d'un premier ministre c'est de dénicher des emplois « pour mettre son monde au travail », surtout s'il dirige une petite province, plaide avec vigueur Frank McKenna du Nouveau-Brunswick.

« Je débarque à Montréal et à Toronto au moins une fois par mois. Des rencontres privées qui ne rapportent pas toujours immédiatement, mais qui donnent généralement de bons résultats », dit McKenna, dans un entretien à La Presse.

Parmi ses amis, des dirigeants du groupe Jean Coutu, les maires de la région, des dirigeants, surtout, des entreprises spécialisées en informa-

tique, le dada du premier ministre qui veut faire du Nouveau-Brunswick la Mecque dans ce domaine. « Les pharmacies Jean Coutu ne quittent pas le Québec, de nouvelles succursales s'installent chez nous », ajoute-t-il.

Le chef libéral de 48 ans dirige cette province de l'Atlantique depuis maintenant dix ans, en cultivant minutieusement l'image du premier ministre « commis voyageur ».

« Je ne travaille pas à drainer les entreprises des autres provinces vers le Nouveau-Brunswick. La plupart ne quittent pas les autres régions du pays, mais diversifient leurs activités en profitant des avantages que nous leur offrons », explique M. McKenna. Dans son entourage, on explique que McKenna est celui des premiers ministres qui voyage le plus



Le premier ministre Frank McKenna.

pour « brasser des affaires ». Son agenda, qu'il achemine aux journalistes tous les vendredis, appuie cette prétention : meeting d'affaires

à Montréal, à Toronto, à Boston, discours devant la chambre de commerce de Laval, etc.

« J'aime rencontrer personnellement les chefs d'entreprise. Je n'hésite pas à jouer cette carte. Il s'agit de la crédibilité d'un gouvernement », insiste-t-il.

Cette approche « personnelle » est à l'origine du fameux « appelez-moi au 1-800-McKenna si vous désirez faire des affaires avec le Nouveau-Brunswick ». Il arrive fréquemment qu'il décroche lui-même le récepteur.

Avec un taux de chômage qui voisine toujours les 12 %, selon les trimestres, le temps presse constamment pour le « commis voyageur ». Si la région de la capitale, Frédéricion, et du centre d'affaires, Moncton, ont largement profité de la venue de nouvelles entreprises en informatique, il n'en va pas de

même pour d'autres régions, comme le nord-est, la péninsule acadienne, soit la région qui s'étend de Campbellton jusqu'à Miramichi, une région trop tributaire des industries de la pêche et du bois.

Les travailleurs de cette région, on s'en souvient, sont descendus dans les rues l'hiver dernier pour protester contre les compressions à l'assurance-chômage. Dans cette région, et ailleurs dans le nord de la province, ce n'est pas « le paradis de l'emploi », admet d'emblée le premier ministre.

« Le Nouveau-Brunswick doit vivre avec des problèmes d'infrastructures. Il n'est pas facile d'attirer des entreprises dans le nord de la province, même si nous multiplions les efforts. La pêche et la forêt ne suffisent pas », analyse M. McKenna.

Avec une population de quelque 700 000 habitants, moins que Montréal, les problèmes d'infrastructures, de construction de routes par exemple, ne sont pas simples à résoudre. Il y a constamment de longues routes provinciales à rénover ou à construire. McKenna doit jouer d'autres cartes pour attirer, en attendant de terminer les routes qui doivent réunir les différentes régions.

Plus d'une corde à son arc

Une main-d'œuvre abondante, disponible et suffisamment formée, peu syndiquée et, surtout, la plupart du temps bilingue, sont les avantages offerts par McKenna dans ses tournées de promotion.

« Mon rêve est de voir revenir les jeunes qui ont dû quitter la province pour gagner leur vie », dit le premier ministre, pour expliquer sa ferveur à l'égard de l'industrie informatique notamment.

Mais il offre aussi la perspective d'un budget équilibré pour longtemps dans sa petite province de l'Atlantique. Même un léger excédent budgétaire l'an dernier.

Un autre avantage qu'il ne brandit pas sur la place publique, c'est la possibilité qu'il offre aux entreprises d'ailleurs de venir au Nouveau-Brunswick avec des avantages fiscaux, des subventions directes à l'emploi.

Ce fut le cas récemment, par exemple, pour le groupe montréalais CGI qui crée 100 emplois à Frédéricion pour mettre les ordinateurs à l'heure de l'an 2000, une

vaste entreprise qui vise des millions d'ordinateurs à travers le monde. McKenna a promis au groupe CGI de lui verser 8 000 \$ par emploi créé pour une période d'au moins quatre ans.

Des groupes populaires, l'opposition conservatrice de Bernard Valcourt entre autres, reprochent au gouvernement McKenna de créer des emplois mal rémunérés, ce qui fait bondir le premier ministre. « Dans le secteur de l'informatique, les emplois de 30 000 \$ et plus par année ne sont pas rares. Les gens sont au travail et retrouvent leur dignité. Nous formons de

bons spécialistes maintenant dans notre réseau scolaire », plaide-t-il.

McKenna rêve tellement de voir sa province occuper un large espace dans le domaine de l'informatique, en collaboration avec la compagnie de téléphone NB Tel, qu'il offre de subventionner l'achat des ordinateurs personnels. Le gouvernement rembourse une partie des frais d'intérêt.

Frank McKenna a beau attirer les grandes entreprises comme Shermag, Air Canada, UPS, il y a maintenant un loup dans sa bergerie libérale réputée invincible : les conservateurs de Bernard Valcourt.

Une petite poignée de six députés qui multiplient les interventions dans les médias, rappelant le taux de chômage trop élevé, les emplois précaires, le marasme dans les pêches, etc. Valcourt écrit lui-même dans les médias locaux.

Les conservateurs se permettent maintenant d'espérer le pouvoir au Nouveau-Brunswick. Encore davantage depuis quelques jours avec l'élection d'un gouvernement conservateur à l'Île-du-Prince-Édouard. Pat Binns est premier ministre des insulaires, ravivant les espoirs bleus dans la région de l'Atlantique.

Ottawa s'ennuie de la complicité de Queen's Park

Un an après la grande frousse référendaire, le temps a presque tout arrangé et le Canada a repris son cours normal, comme si rien n'était arrivé le 30 octobre 1995. Des sursauts viennent cependant encore, de temps à autre, hanter le paradis canadien. Après Joe Clark, c'était lundi dernier au tour de John Turner de rappeler l'urgence de faire une ouverture au Québec.



Gérald LeBlanc

Devant le Canadian Club de Toronto, qui fait défiler cette année tous les anciens premiers ministres, sauf Trudeau qui s'est défilé, M. Turner a mis en garde contre la stratégie de Jean Chrétien « d'attendre que Bouchard s'essouffle ».

M. Turner pense même que la reconnaissance de la société distincte, ramenée devant le Canadian Club par Joe Clark, ne suffirait peut-être plus et qu'il faut penser à un fédéralisme asymétrique avec des pouvoirs spéciaux au Québec.

Il y a aussi dans le cabinet fédéral un commis voyageur qui essaie de ranimer la volonté canadienne d'enchâsser la société distincte dans la Constitution. Après un premier flirt avec le plan B, le ministre Stéphane Dion se promène à travers le Canada en prêchant la réconciliation nationale.

À la mi-novembre, devant le Club Rotary de London, la ville de Diane Cunningham, ministre des Affaires intergouvernementales dans le gouvernement conservateur de l'Ontario, M. Dion a prononcé un long discours sur « le rôle de l'Ontario dans la sauvegarde du

Canada ». Après avoir rappelé l'ancienne complicité de Queen's Park avec le fédéral (le rapport Pépin-Roberts, Bill Davis et Pierre Trudeau au rapatriement de 1982, David Petersen et Bob Rae aux côtés de Brian Mulroney pour les accords de Meech et Charlottetown), M. Dion a supplié les conservateurs de Mike Harris de suivre la tradition.

« Il s'agit là d'une merveilleuse tradition qui, j'en suis persuadé, ne disparaîtra pas ; je suis aussi persuadé que nous arriverons à éviter de laisser nos élans partisans s'ingérer dans la question de l'unité nationale », a dit le ministre de l'unité canadienne.

Quinze jours après l'appel de M. Dion, la ministre Diane Cunningham lui donnait la réplique, dans une causerie — Réflexion sur la nation, un an plus tard — donnée aussi à London, devant un groupe d'experts financiers.

Mme Cunningham y a redit que les priorités de l'Ontario ne sont plus celles du fédéral, que son gouvernement veut d'abord faire des progrès concrets, comme la récente entente Harris-Bouchard sur la mobilité de la main-d'œuvre, avant d'aborder les questions constitutionnelles.

« Le temps des gestes spectaculaires est depuis longtemps révolu. Notre gouvernement veut s'appuyer sur des réussites non constitutionnelles avant d'embarquer dans l'aventure constitutionnelle. Nous sommes aussi conscients qu'il faut répondre à la principale demande des fédéralistes québécois, la reconnaissance de l'unicité de leur province. En commençant avec



MM. Jean Chrétien et Mike Harris

le renouveau administratif de la fédération, nous contribuerons, de façon importante, à rétablir la confiance des Canadiens dans les changements constitutionnels », a dit Mme Cunningham.

Feu la complicité

Ce poli dialogue, par conférences interposées, contraste avec l'alliance du dernier quart de siècle entre les gouvernements de l'Ontario, toutes couleurs confondues, et le gouvernement fédéral.

Le *Toronto Star*, toujours proche du fédéral surtout s'il est libéral, a déploré à quelques reprises le silence de Mike Harris sur la question de l'unité nationale. On y

voyait un des points sombres de la première année de la « révolution du bon sens ».

Par manque d'intérêt ou par souci de ne pas heurter l'électorat ontarien dont il a besoin pour terminer sa révolution, Mike Harris n'a jamais vibré aux débats constitutionnels, surtout quand ils étaient lancés par les libéraux de Jean Chrétien.

Dans leur portrait du gouvernement libéral de Jean Chrétien — Double Vision — les courriéristes parlementaires Edward Greenspon et Anthony Wilson-Smith révélaient que, trois jours après le référendum du 30 octobre, Jean Chrétien avait rencontré Mike

Harris, secrètement à Toronto, pour lui proposer de coincer Lucien Bouchard avec la société distincte. « C'est une erreur », lui avait répondu Harris, qui avait refusé de collaborer.

Peu après, Jean Chrétien faisait adopter par la Chambre des communes des résolutions sur la société distincte et le droit de veto.

« Le geste du premier ministre Chrétien est fait pour le Québec et vise à préparer les prochaines élections dans cette province. Il ne parle pas pour les Ontariens », avait alors dit M. Harris.

Invité de Pamela Wallin de *News-world*, le premier ministre ontarien ajoutait qu'il appartenait à Jean Chrétien, et non aux Ontariens, de réparer ses propres erreurs du passé.

Le 26 octobre, *La Presse* avait fait le tour des premiers ministres du ROC pour leur demander d'évaluer l'humeur de leurs électeurs, un an après le référendum de 95.

« Je suis très heureux des progrès réalisés dans les relations Québec-Ontario, car nous avons grandement progressé dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre et du commerce interprovincial. En outre, comme deux premiers ministres relativement nouveaux, M. Bouchard et moi-même avons noué une authentique amitié. Après une rencontre très productive, l'été dernier à Québec, j'attends avec impatience l'occasion de l'accueillir quand il viendra à Toronto », avait écrit M. Harris.

La rencontre de Toronto, prévue hier, a été reportée, à la demande de M. Bouchard qui en a plein les bras dans sa propre cour, mais on indique au bureau de M. Harris qu'on cherche une date pour le début de l'an prochain.

Se dire l'ami d'un premier ministre séparatiste et l'inviter à une réception officielle à Toronto ne contribueront certes pas à ramener la belle complicité souhaitée par les libéraux d'Ottawa.

Politique

L'EXPRESS POLITIQUE



Une première

■ La Commission canadienne des droits de la personne aura pour la première fois de son histoire une femme à sa tête. Mme Michelle Falardeau-Ramsay occupera la fonction de présidente à la place de Max Yalden à compter du 1er janvier 1997. Elle était vice-présidente de l'organisme depuis 1988. Le premier ministre Jean Chrétien s'est réjoui qu'une personne « de sa trempe et de son expérience accepte de diriger la commission ». Mme Falardeau-Ramsay, une avocate spécialisée en relations de travail, a par le passé occupé diverses fonctions dont celle de présidente de l'instance d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Son salaire variera entre 117 000 \$ et 142 000 \$ par année.

Presse Canadienne

La SQDM au poste !

■ « Les besoins de nos clients sont notre priorité », soutient Diane Bellemare, présidente-directrice générale de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM). Elle tient à rassurer les utilisateurs qui ont pu être inquiétés par l'annonce, en début de semaine, de la réorganisation des services publics d'emploi. Les bureaux régionaux et les points de service sont toujours ouverts. Toutes les activités, colloques, rencontres d'information, se dérouleront donc comme prévu.

Presse Canadienne

Dionne-Marsolais : une entente à l'amiable

■ La ministre de l'Industrie et du Commerce Rita Dionne-Marsolais a conclu une entente à l'amiable avec une ex-employée de son cabinet congédiée en janvier dernier, au moment où cette employée était enceinte. Les deux parties ont convenu de garder l'entente secrète mais la Presse Canadienne a appris par d'autres sources que l'employée, Mme Nathalie Hansen, qui était l'attachée de presse de la ministre Dionne-Marsolais, touchera six mois de plein salaire, soit 22 500 \$. Mme Dionne-Marsolais avait invoqué un remaniement de son personnel pour justifier le geste. La cause devait être entendue au cours de l'été mais l'audition a été retardée, puis annulée alors que les parties en venaient à une entente.

Presse Canadienne

PLQ : société distincte

■ Le leadership politique du Canada anglais comprend l'urgence de reconnaître le Québec, estime le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson. La veille d'une réunion extraordinaire du Conseil général du PLQ pour étudier une position constitutionnelle, M. Johnson a rappelé que « la meilleure formulation » pour ce faire, c'est le terme de « société distincte ». M. Johnson a refusé de révéler le contenu de la proposition préparée par une commission interne du parti, sous la direction du député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, et du juriste Yves Demontigny. La proposition, qui a été présentée au groupe des députés hier, sera débattue par le Conseil général des libéraux aujourd'hui, et soumise au congrès des membres en mars. M. Johnson a néanmoins rappelé que la nouvelle proposition constitutionnelle du PLQ sera axée sur deux principes : la reconnaissance du caractère distinct du Québec et l'option fédéraliste.

Presse Canadienne

Charest se distance

■ Jean Charest s'est quelque peu distancé, hier, des propos tenus par Marjory LeBreton à l'endroit du premier ministre fédéral Jean Chrétien, mais a fait savoir qu'il ne demanderait pas au sénateur conservateur de présenter ses excuses. En entrevue à Ottawa, le leader du Parti conservateur a déclaré qu'il ne qualifierait jamais M. Chrétien de menteur, ainsi que l'a fait mercredi Mme LeBreton, parce que certaines questions comme la responsabilité du gouvernement s'avèrent plus importantes.

Presse Canadienne

Duhaime veut se lancer dans la course à la direction du Bloc

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Surprenant bien des vétérans péquistes, Yves Duhaime a l'intention de se lancer dans la course à la direction du Bloc québécois, même s'il doit croiser le fer avec son ami de longue date, Guy Chevrette a appris La Presse.

Ancien ministre des Finances, Yves Duhaime dit toutefois que sa réflexion n'est pas terminée.

« Je vais me retirer dans mes terres — en Mauricie — et prendre une décision le 12 décembre », a dit hier M. Duhaime qui avoue « tenter de convaincre Guy Chevrette qu'il serait plus utile à Québec pour gérer le portefeuille de l'Énergie. « Il a un beau défi », a-t-il dit. « Je ne suis pas convaincu que M. Chevrette se lancera dans la course, je lui ai parlé aujourd'hui », ajoute-t-il.

M. Duhaime envisage la possibilité de se retrouver en piste contre son ami Chevrette. « Ce serait même bon pour le Bloc », assure-t-il. Il ne s'inquiète guère de sa faible notoriété. « Si je devais entrer dans la course, être en avance n'est pas nécessairement la meilleure place », souligne l'ancien ministre qui avait accédé aux Finances après la démission fracassante de Jacques Parizeau à l'automne 1984.

Joint hier, Guy Chevrette souli-

gnait sentir le besoin de rencontrer ses militants de Joliette ce matin. Plusieurs préfèrent le voir rester sur la scène provinciale. Il dit avoir déjà téléphoné à une trentaine de députés bloquistes et est heureux des appuis recueillis.

Dans les coulisses, on explique qu'Yves Duhaime a été très secoué lorsque son vieux collègue Chevrette a fait connaître son intérêt pour le Bloc québécois. M. Duhaime travaillait depuis plusieurs semaines à sa candidature. À tout ceux qu'il pressent, Duhaime, dit-on, souligne que le OUI l'a emporté dans la grande majorité des polls dans Saint-Maurice, le comté de Jean Chrétien. M. Duhaime a puissamment participé à la campagne souverainiste dans sa région.

La « bande à Bernard »

Élément capital, l'important réseau créé depuis des années par Bernard Landry dans la structure péquiste est prêt à appuyer M. Duhaime aux dépens de Guy Chevrette. Personne ne pense que M. Landry ira jusqu'à cautionner publiquement ce penchant, mais on y voit une trace de la méfiance qui, depuis près de 20 ans, dure entre les deux Jolietains. Chez les élus proches de Landry, Sylvain Simard, Gilles Baril et Guy Julien travailleront pour Duhaime. Simard, par exemple, est proche de

Louis Plamondon, député bloquiste et organisateur important, qui n'attend que le bon moment pour appuyer Yves Duhaime. Ses collègues « anciens bleus » sont aussi pour Duhaime, ainsi que Yvan Loubier, une autre vedette bloquiste.

L'ancien chef bloquiste, Michel Gauthier, aurait selon Chevrette un engagement envers Duhaime. « Mais je n'ai pas pu le vérifier », ajoute-t-il.

« La bande à Bernard », une longue liste d'organismes que Landry garde au chaud depuis des années au cas où la direction du PQ se libérerait, sera clairement derrière Duhaime. M. Chevrette ne croit pas qu'un de ses collègues du cabinet pourrait appuyer son éventuel adversaire, officiellement du moins.

Chevrette a un autre adversaire en Yvon Martineau, l'ancien président d'Hydro-Québec qui, depuis son salon, alimente les spéculations quant aux intentions de Jacques Parizeau de faire un retour en politique. M. Parizeau n'a jamais aimé Duhaime qui lui avait succédé quand il a quitté René Lévesque.

Parti mal en point

C'est un parti très mal en point que ramassera le prochain chef. Les finances du Bloc sont carrément à zéro, les dirigeants du parti ont même prévu que 30 % des fonds

que ramasseront les candidats devront être acheminés à la caisse du parti. Ils ne pourront dépenser plus que 100 000 \$.

Avant que le ministre de l'Énergie n'entre en piste, M. Duhaime avait rassemblé une vingtaine d'appuis dans le caucus bloquiste, indique-t-on.

Depuis le début de la semaine, Guy Chevrette multiplie les appels du pied aux députés à Ottawa, les pressant tous de se commettre rapidement pour pouvoir partir clairement en première place. Il sera dimanche à Joliette pour l'investiture de son ami, le député bloquiste René Laurin. Ce dernier, selon certains, serait prêt à quitter son siège pour faire de la place à M. Chevrette, à moins que celui-ci ne tente sa chance dans Berthier, que veut laisser tomber Michel Bellemare, ou dans le comté de Deux-Montagnes, qui apparaît avec la réforme de la carte électorale.

Dans le clan Duhaime, on chuchote déjà que Guy Chevrette a joué un rôle dans le départ de Michel Gauthier. Michel Bellemare, l'un des plus véhéments putschistes au Bloc, a multiplié les contacts depuis l'été avec Chevrette. Il saisiserait volontiers l'occasion de sauter sur Joliette, un excellent comté pour le PQ. « Ils sont malades s'ils disent des choses comme cela. Je n'ai rien eu à voir là-dedans », a affirmé M. Chevrette hier.



PHOTO REUTER

Nouveau casino à Niagara

Le croupier Ray Kelly s'occupe des jetons à la roulette du casino Niagara, la nouvelle maison de jeu de Niagara Falls. Le personnel du casino a profité hier d'une dernière journée de préparation avec les fournisseurs, avant le gala d'ouverture qui se tient aujourd'hui. Le public aura accès lundi, jour de l'ouverture officielle, aux machines à sous.

L'ambassadeur canadien évoque le drame Viel-Stonebanks... à l'appui du fédéralisme

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale, PARIS

Le déjeuner-conférence en l'honneur de M. Bernard Landry à l'Institut France-Amérique à Paris a pris hier une tournure pour le moins inattendue lorsque, profitant de la période de questions qui suivait l'exposé du vice-premier ministre du Québec, l'ambassadeur du Canada, Jacques Roy, a invoqué à l'appui du fédéralisme canadien l'exemple du couple Viel-Stonebanks, victime tragique de l'attentat à la bombe perpétré mardi soir dans le métro parisien.

Devant quelque 200 gens d'affaires, le ministre de l'Économie et des Finances, après avoir vanté le réveil économique du Québec et des francophones dans les trente dernières années, avait, comme on pouvait s'y attendre, conclu que la souveraineté politique était désormais la suite logique et inéluctable de la prise en main par les Québécois de leur destin économique. « Au début des années 60, les indépendantistes étaient une poignée. En octobre 95, il a manqué 50 000 voix pour que les Québécois fas-

sent le pas. Les partisans de la souveraineté comptent maintenant pour 60 % de la population francophone. Les sondages qui nous donnent aujourd'hui une majorité écrasante pourraient nous inciter à déclencher des élections à court terme. Nous ne le ferons pas, car les Québécois n'apprécieraient pas le déclenchement d'élections basé sur des calculs électoralistes. Mais les élections auront lieu au terme normal, il y aura un nouveau référendum, lequel, sur la simple continuation de la tendance actuelle, donnera une majorité en faveur de la souveraineté. »

Après quelques questions diverses, on a vu se lever l'ambassadeur Jacques Roy, qui avait déjeuné à la même table que le vice-premier ministre et à côté du délégué général du Québec, Marcel Masse. Sans être une grande première, cette intervention d'un officiel canadien dans un événement « québécois » avait un caractère quelque peu exceptionnel. Dans ce genre de situation, on avait vu dans le passé les ambassadeurs canadiens assister en silence aux prestations de représentants souverainistes.

« Je voudrais donner à mon tour le point de vue du gouvernement canadien. Votre présence en ces lieux, a-t-il dit à M. Landry, démontre bien la flexibilité du fédéralisme canadien. Cette flexibilité nous permettra de trouver des mesures pour régler les problèmes qui se posent au pays, et je suis convaincu que l'unité du pays sera maintenue. »

Pratiquement sans transition, son intervention a pris une tournure plutôt surprenante lorsqu'il a confié qu'il venait le matin même de ramener à Paris en avion plusieurs proches d'Hélène Viel et de Frank Stonebanks :

« Le père de M. Stonebanks, a-t-il confié, m'a dit dans l'avion qu'il était très heureux que son fils, un anglophone de Colombie-Britannique, ait épousé une francophone de Rivière-du-Loup... Qu'un pays se construise dans la joie et la douleur, et que les deux familles frappées par la tragédie partageaient la même peine... Et en même temps le père m'a dit qu'il espérait que l'exemple donné (par son fils) serait maintenu (sic). Et que les francophones et les anglophones

continueraient de travailler ensemble... »

Alors que la salle semblait un peu prise de court par l'évocation d'une affaire strictement privée dans le débat politique, M. Landry s'est contenté d'une réponse mi-sérieuse mi-ironique : « Votre intervention, a-t-il répondu, me démontre davantage l'exquise politesse et courtoisie des diplomates canadiens que la flexibilité du fédéralisme... »

Les deux hommes, qui se connaissent personnellement depuis 25 ans, avaient eu peu avant un entretien en tête-à-tête que M. Roy avait qualifié de « musclé ». M. Landry, de son côté, a confié aux journalistes : « Cela fait 25 ans que nous nous engueulons de façon musclée à chaque fois que nous nous voyons. » Alors que quelques hauts fonctionnaires québécois répétaient à qui voulait les entendre que « l'utilisation de mots tragiques dans ce débat est scandaleux », Bernard Landry a préféré tirer un trait sur l'« incident », en se contentant de regretter que M. Roy n'ait pas « abordé un sujet plus profond et plus politique » dans son intervention.

L'Alberta signe !

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Alberta a coiffé le Québec au fil d'arrivée, hier, en signant à Calgary la première entente sur la formation de la main-d'œuvre.

Le Nouveau-Brunswick serait sur le point de signer une entente semblable la semaine prochaine et les négociations vont bon train, semble-t-il, avec le gouvernement du Québec, mais les sommes d'argent à transférer sont plus importantes — de l'ordre de 500 millions — et les enjeux lourds de conséquences.

En soulignant que cette entente donnait suite aux promesses référendaires du premier ministre Jean Chrétien, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a qualifié « d'historique » l'entente Canada-Alberta sur le développement du marché du travail.

Accompagné d'une enveloppe de 317 millions sur trois ans, le texte de l'entente stipule que « le Canada reconnaît la formation de la main-d'œuvre comme un champ de responsabilité provinciale ».

Ces fonds de 317 millions proviendront de la caisse d'assurance-emploi gérée par Ottawa. En plus, l'Alberta recevra la somme de 9 millions par année pour administrer ses nouveaux programmes.

En vertu de cette entente, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er avril 1997, le gouvernement albertain pourra concevoir, administrer et mettre en oeuvre des me-

sures actives d'emploi pour inciter les chômeurs à réintégrer le marché du travail. Les clients pourront s'adresser à des guichets uniques, où ils pourront avoir accès sous un même toit aux programmes provinciaux et aux prestations d'assurance-emploi du fédéral.

En bout de ligne, cette entente devra déboucher sur des « résultats mesurables » : diminution de la dépendance envers l'assurance-emploi, économies au niveau de l'aide sociale, augmentation des recettes fiscales liées à la réintégration au travail d'un plus grand nombre de chômeurs.

De source fédérale, on indiquait hier à Montréal que l'on aimerait bien signer une entente avec Québec avant la fin de l'année mais que le niveau des transferts posait problème, de même que la « visibilité » exigée par le fédéral.

Les exigences de bilinguisme et la réintégration de quelque 1100 fonctionnaires fédéraux à Québec semblent être encore plus problématiques pour le gouvernement de Lucien Bouchard, au moment où les négociations sont difficiles avec le secteur public.

Le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, a exhorté le gouvernement québécois à « rapidement suivre les traces de l'Alberta ».

La Chambre de commerce du Québec y est allé dans le même sens, enjoignant Québec à signer une entente « avant les Fêtes ».

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



NATIONS UNIES

Candidatures africaines

Le Niger, le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie ont déposé hier au Conseil de sécurité quatre candidatures au poste de secrétaire général des Nations unies. Ces candidatures concernent le Nigérien Hamid Algabid, actuellement secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), le Ghanéen Kofi Annan, secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix aux Nations unies, l'Ivoirien Amara Essy, ministre des Affaires étrangères de son pays, et le Mauritanien Mohamed Ould Abdallah, ancien représentant de l'ONU au Burundi. Plus tôt, le Sénégal avait annoncé la candidature de Moustapha Niasse, ministre des Affaires étrangères de son pays. Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Tanzanien Salim Ahmed Salim, est également cité comme candidat, ainsi qu'Olara Otunnu, ancien ministre ougandais des Affaires étrangères.

d'après AFP

ALGÉRIE

Villageois massacrés

Dix-neuf personnes ont été assassinées dans la nuit de jeudi à vendredi par un groupe armé islamiste, dans le village de Bé-nachour, près de Blida (50 km au sud d'Alger), ont annoncé les services de sécurité algériens. Les dix-neuf personnes ont été « lâchement » assassinées par un groupe de « terroristes », expression désignant les groupes armés islamistes, a simplement indiqué un communiqué des services de sécurité. Le massacre est attribué à des inconnus se réclamant de la tendance « Abou Djamil », principal rival de l'émir du GIA Antar Zouabri. Dans la nuit de mercredi à jeudi, dix villageois de Chebli, habitant une ferme sur la route, avaient été assassinés dans des circonstances que n'ont également pas été précisées.

d'après AFP et AP

ISRAËL-SYRIE

Guerre en préparation

L'armée israélienne a dépensé 300 millions en trois mois pour stocker des munitions et des équipements afin de se préparer à une guerre avec la Syrie, rapportait hier le *Jerusalem Post*, citant des sources militaires. Cette dépense a été effectuée « dans le cadre d'un effort pour repousser toute attaque syrienne sur le plateau du Golan ». Un haut responsable du ministère de la Défense a souligné de son côté qu'Israël se devait de maintenir le flou sur ses préparatifs guerriers, a ajouté le quotidien. Selon un sondage publié hier par le quotidien *Maariv*, plus de 60 % des Israéliens appréhendent une guerre entre Israël et les pays arabes.

d'après AFP

MAJOR

Plus de majorité

Le gouvernement de John Major a perdu hier sa majorité d'une voix à la Chambre des Communes après le départ d'un député du groupe parlementaire conservateur, Sir John Gorr. Le parlementaire a expliqué qu'il n'était plus désormais tenu de voter pour les mesures du gouvernement. Un différend concernant un hôpital dans sa circonscription de Hendon, dans le nord de Londres, est à l'origine de sa décision. Sir John a averti qu'un autre député conservateur de la même circonscription pourrait à son tour faire défection si l'hôpital général d'Edgware restait dépourvu d'unité d'urgence. Ce départ tombe très mal pour John Major, dont le parti, à moins de six mois des élections législatives, bat des records d'impopularité. Il doit en outre faire face à la fronde des « eurosceptiques » de son parti, opposés — comme une majorité de Britanniques — à l'introduction de la monnaie unique européenne et à l'abandon de la livre sterling.

d'après AP

Autres informations
page B11



PHOTO REUTERS

Vuk Draskovic, l'un des chefs de l'opposition, reçoit l'accolade d'une partisane après s'être adressé à plus de 100 000 manifestants dans le centre de Belgrade pour leur annoncer la création d'un « gouvernement démocratique et un Conseil d'État prêt à remplacer Slobodan Milosevic et à convoquer de nouvelles élections ».

Milosevic ébranlé

d'après AFP
BELGRADE

L'opposition au président Slobodan Milosevic a annoncé hier la formation d'un gouvernement fantôme, au 18e jour d'une contestation populaire qui a déjà provoqué des fissures au sein du pouvoir, tandis que Washington annonçait la reconduction pour un an des sanctions financières contre la Yougoslavie.

Vuk Draskovic, l'un des chefs de l'opposition, s'est adressé à plus de 100 000 manifestants dans le centre de Belgrade pour leur annoncer la création d'un « gouvernement démocratique et un Conseil d'État prêt à remplacer Slobodan Milosevic et à convoquer de nouvelles élections ».

Il a ajouté que ces structures seraient mises en place si le président serbe s'obstinait à ne pas reconnaître la victoire de l'opposition dans 15 des 18 principales villes de Serbie aux élections municipales du 17 novembre.

Le président Bill Clinton a annoncé hier dans une lettre au Congrès qu'il avait décidé de reconduire pour un an le gel des biens et avoirs financiers sur le sol américain des gouvernements de Serbie et du Monténégro et des autorités de la Republika Srpska (entité serbe de Bosnie).

Le gel des biens et avoirs de la Serbie et du Monténégro (qui forment la république fédérale de Yougoslavie, RFY) avait été décrété le 30 mai 1992 par George Bush et M. Clinton avait étendu cette mesure aux autorités serbes de Bosnie le 25 octobre 1994.

L'importance de la mobilisation populaire, qui ne faiblit pas depuis 19 jours, a provoqué hier une première fissure au sein du pouvoir avec la démission du ministre de l'Information, Aleksandar Tijanic, qui a protesté avec éclat contre les atteintes à la liberté de la presse.

« Le journaliste a tout simplement eu raison du ministre », a dit M. Tijanic qui, avant d'entrer au gouver-

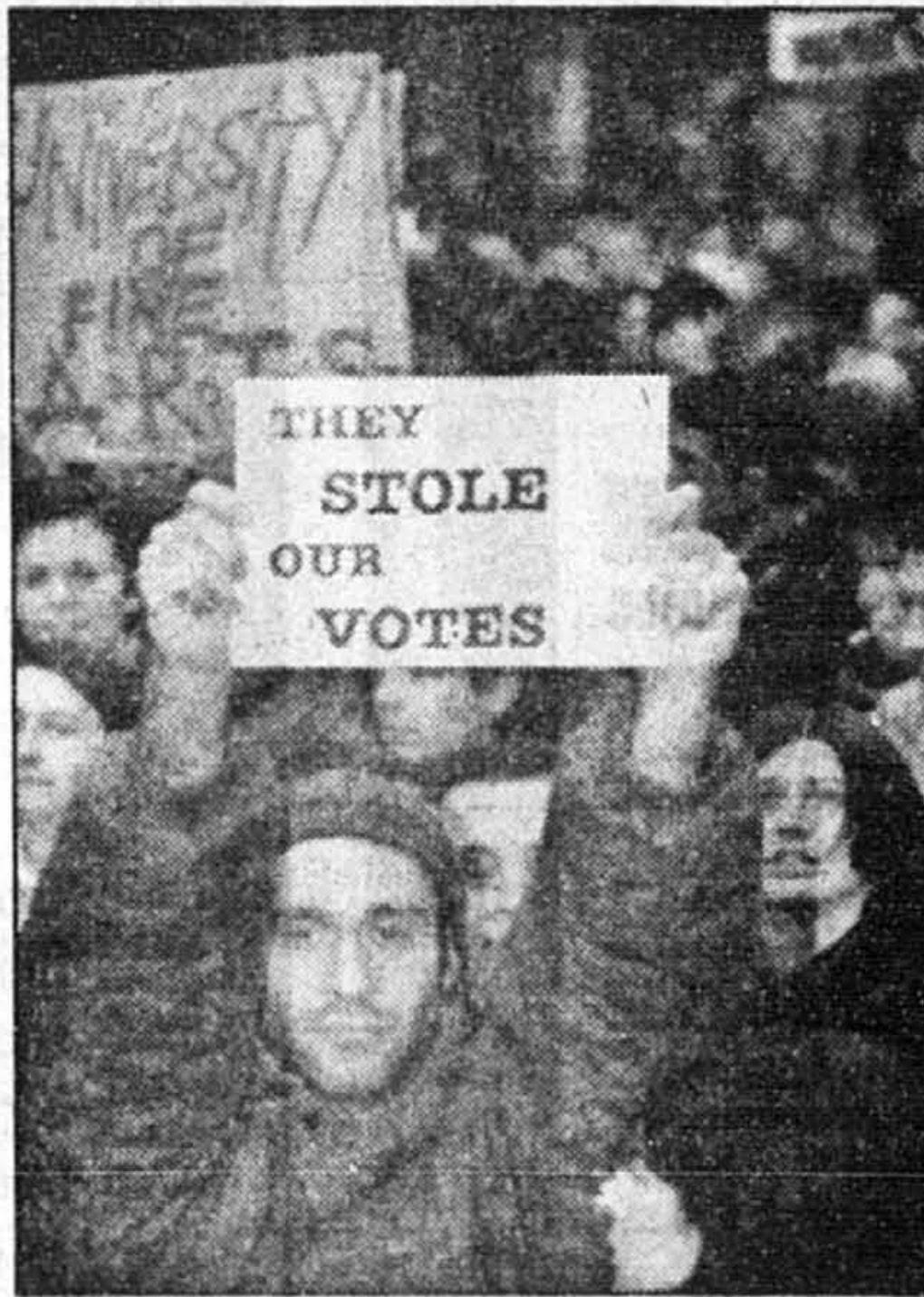


PHOTO AP

« Ils ont volé nos votes », clame la pancarte que porte bien haut un étudiant.

sions sociales qui ont laissé supposer que le pouvoir était à la recherche d'un compromis avec l'opposition.

L'opposition a en effet réussi à ouvrir une brèche dans l'autorité jusqu'à présent incontestée du président et a fait passer de son côté la commission électorale, chargée de veiller au bon déroulement des élections.

La coalition de l'opposition « Ensemble » et la commission électorale se sont retrouvées côte à côte pour réclamer à la Cour suprême la reconnaissance des résultats des municipales du 17 novembre.

Hier, M. Milosevic a été de nouveau la risée des manifestants — 100 000, selon des journalistes sur place — qui pour la deuxième journée consécutive ont transporté un mannequin en mousse du président revêtu d'un habit de bagnard.

De son côté, le Monténégro a pris ses distances face à M. Milosevic, qualifiant l'annulation des résultats municipaux d'« absolument anti-démocratique ».

REPÈRES / Région des Grands Lacs

Le génocide et rien d'autre

GILLES TOUPIN

Dans deux jours, alors que le drame des Grands Lacs africains continue d'être alimenté par le cynisme de la communauté internationale et que le nombre des victimes ne cesse de gonfler, l'ONU célébrera le 38^e anniversaire, de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Pourtant, depuis ce 9 décembre 1948, cet édifiant bout de papier n'a pas empêché le crime de génocide de se reproduire à maintes reprises sur notre petite planète. Ainsi, pour Mme Rose Ndayahozo, la convention de l'ONU n'a pas empêché sa vie de chavirer le 29 avril 1972, alors que son mari Martin Ndayahozo, alors ministre de l'Information et de l'Économie du Burundi, était assassiné et que la terreur et les massacres dans tout le pays firent quelque 300 000 victimes hutues.

Depuis ce triste jour, Mme

Ndayahozo, Canadienne qui vit à Montréal depuis 16 ans, crie sur tous les toits (puisqu'on lui refuse en tant que témoin d'un génocide les grandes tribunes) et sans relâche que la convention de 1948 est incomplète et qu'il faut y associer des mécanismes qui en garantissent l'application.

« L'impunité et le refus de rendre justice, affirme-t-elle, ont provoqué les génocides actuels au Rwanda et au Burundi. » Non seulement Mme Ndayahozo tente de sensibiliser l'opinion depuis 1972 sur l'absence d'un système judiciaire international adéquat, non seulement s'élève-t-elle contre le manque de leadership de ces démocraties sans institutions solides et sans système judiciaire, mais elle fait figure également de Casandre pour avoir mis en garde depuis plus de vingt ans contre la tragédie actuelle de la région des Grands Lacs africains.

« Si on m'avait aidé à résoudre un seul cas du génocide de 1972, le mien, confie-t-elle, cela aurait aidé à débloquent beaucoup de choses. Il

n'y aurait pas eu d'autres génocides. Il aurait fallu, comme je l'ai dit plusieurs fois, que le gouvernement du Burundi soit contraint de reconnaître comme un fait historique indéniable le massacre des Hutus. Il aurait fallu que l'on constitue des dossiers, que l'on mette sur pied une enquête. Cela était de la responsabilité des Nations unies. Je l'ai dit. J'ai insisté. »

Avant le génocide de 1986, Mme Ndayahozo avait d'ailleurs écrit au premier ministre Brian Mulroney afin qu'il mette sur pied au Canada une commission d'enquête. Signataire de la convention de 1948, le Canada a aussi la responsabilité de traquer les génocidaires et de les traîner en cour.

« On m'a répondu, déclare Mme Ndayahozo, que cela coûtait trop cher. Pourtant, avec tous ces ONG qui doivent réparer les pots cassés aujourd'hui sur le terrain, avec ces forces multinationales, c'est maintenant que ça coûte cher. On aurait pu prévenir cela à

un moindre coût plutôt que de se fermer les yeux.

« Tout cela pour vous dire, ajoute Mme Ndayahozo, que les victimes n'ont pas de recours. Que faisons pour les survivants ? Il commence seulement à y avoir des avocats qui s'intéressent à ce genre de causes. »

La lutte contre le génocide, tout comme la lutte de Rose Ndayahozo, c'est un combat contre l'indifférence. La Fondation Martin Ndayahozo qu'elle dirige, associée à La Case d'accueil des femmes africaines du Québec et à plusieurs organismes universitaires et ONG, continue sans relâche son travail d'information sur « la prévention, les mécanismes de protection et de recours appropriés contre le génocide, l'abus de pouvoir et toute atteinte aux droits de la personne ».

L'objectif ultime de ces campagnes de sensibilisation est de faire bouler de neige, de contraindre, grâce à la solidarité des opinions publiques, les grandes puissances à ne plus se rendre coupable de non-assistance à peuple en danger.

Zaire : la force faible

d'après AFP
GOMA

La force internationale au Zaire semble enterrée avant d'avoir fonctionné en dépit des appels des pays africains réunis avec la France à Ouagadougou réclamant son déploiement immédiat et de l'incertitude pesant sur le sort de nombreux réfugiés rwandais.

Dans une déclaration sur la situation dans les Grands Lacs, les participants au 19^e sommet France-Afrique ont invité « l'ONU et l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) à tout mettre en oeuvre pour le déploiement de la force internationale », soulignant qu'ils sont « profondément inquiets des conséquences humanitaires de la situation ».

Mais dès jeudi, le Canada a enclenché la marche arrière, en estimant que cette force, formellement créée il y a une semaine mais réduite à moins de 700 hommes pour le moment, était désormais sans objet. Ce point de vue est évidemment partagé par le Rwanda, dont le premier ministre Pierre-Célestin Rwigema a critiqué la déclaration de Ouagadougou.

En écho aux déclarations d'Ottawa, le général canadien Maurice Baril, commandant de la force multinationale, de passage à Nairobi hier, a fait part de ses dernières estimations sur les populations réfugiées dans l'est du Zaire : il n'y a plus, selon lui, que 165 000 Hutus rwandais errant dans la région.

Mais des sources humanitaires, se fondant sur des témoignages à Kisangani (500 km à l'ouest de Goma), ont rapporté que « 100 000 à 400 000 » Hutus rwandais convergeaient vers la capitale du Haut-Zaire et troisième ville du pays.

Certains d'entre eux sont en très mauvais état, la malaria fait des ravages, de même que les diarrhées sur une population privée de vivres et d'eau potable, a souligné Nicolas Louis, responsable de Médecins sans Frontières (MSF) à Kisangani.

Hier, le Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) soulignait toutefois qu'une aide était indispensable pour accéder aux réfugiés. Sa responsable, Mme Sadako Ogata, a même exprimé sa « frustration » devant l'inaction de la communauté internationale.

D'autant que les combats se poursuivent dans l'est du Zaire, a reconnu le général Baril. La rébellion zairoise, qui contrôle déjà les capitales nord et sud du Kivu, Goma et Bukavu, a assuré hier qu'elle progressait vers le nord et l'ouest.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

• DES DEC DE SOIR • AU COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Il existe, parmi plusieurs raisons fort louables, au moins deux raisons incontournables de détenir un diplôme d'études collégiales (DEC). La première est le respect des critères d'admission à l'université. La deuxième concerne les personnes désireuses d'accéder au marché du travail dans des métiers satisfaisants. Le DEC est le diplôme que de nombreux employeurs exigent. Il est l'assurance qu'un candidat possède une formation générale sérieuse et les compétences techniques requises en emploi. Détenir un diplôme d'études collégiales, c'est s'ouvrir de multiples portes. Le Collège de Maisonneuve propose aux adultes la possibilité d'obtenir un DEC à l'éducation des adultes.

DES DEC OFFERTS LE SOIR

Obtenir un DEC de soir, c'est possible. Grâce à la grande flexibilité de la grille horaire, un étudiant adulte pourra suivre tous ses cours le soir, tout en ayant la possibilité d'ajouter des cours de jour ou de week-end, si son horaire le permet. L'étudiant adulte qui s'inscrit à au moins 4 cours ou 180 heures de formation par session a droit à la gratuité scolaire, à la condition toutefois d'avoir été préalablement admis à un programme de DEC. Pour être admis à un programme, il faut prendre un rendez-vous avec un conseiller qui pourra fournir toutes les informations concernant le programme désiré. L'étudiant pourra compléter sa demande d'admission et son inscription lors de cette rencontre. Le nombre de place étant limité, il faut communiquer avec le Collège de Maisonneuve le plus tôt possible. On peut aussi s'inscrire par la poste jusqu'au 3 janvier ou sur place, au collège, les 7, 14 et 15 janvier. Pour information : 254-7131, poste 4800.

Le Collège de Maisonneuve propose à sa clientèle quatre DEC à l'éducation des adultes. Au secteur préuniversitaire on peut s'ins-

crire en Sciences humaines, avec ou sans maths. L'obtention du diplôme de Sciences humaines donne accès à plusieurs programmes universitaires. En voici quelques-uns : anthropologie, communication, criminologie, droit, économie, enseignement, géographie, histoire, philosophie, psychologie, sciences politiques, sciences sociales, sexologie, sociologie ou encore à plusieurs disciplines des sciences de l'administration.

LES DEC DU SECTEUR TECHNIQUE

Un diplôme d'études collégiales du secteur technique offre une solide formation qui mène directement au marché du travail tout en permettant d'accéder aux études universitaires. Le Collège de Maisonneuve propose trois DEC du secteur technique aux adultes : **Techniques de la documentation** (393.AO), **Techniques administratives-option finance** (415.13) et **Informatique** (420.01).

Le programme de Techniques de la documentation vient tout juste d'être remanié en approche par compétences. La formation offerte est fortement orientée vers l'utilisation des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et des communications). Elle vise la formation de techniciens plus polyvalents répondant mieux aux besoins des milieux documentaires nord-américains. Le technicien en documentation travaille dans des centres de gestion de documents et d'archives, des centres de documentation, des bibliothèques et parfois dans des librairies ou des centres de veille informationnelle. Il acquiert, organise et diffuse de la documentation sous toutes ses formes et cela de façon rapide et efficace.

Le programme en Techniques administratives-option finance, est le programme tout désigné pour ceux et celles qui ont l'esprit d'analyse et de synthèse et qui ont des aptitudes pour le calcul et

la comptabilité. Le technicien en administration, option finance, exécute l'ensemble des tâches d'enregistrement des transactions financières. Il dresse les états financiers de l'entreprise. Il participe aux décisions concernant le choix des projets d'investissement et des sources de financement. Sa formation lui permet d'exercer un rôle de conseiller en administration et en finance. Il est également habilité à produire des rapports de taxes et d'impôts.

Le détenteur d'un DEC en informatique possède un atout majeur pour dénicher un bon emploi. Le taux de placement est très bon et les salaires intéressants. Tout au cours de sa formation, l'étudiant en informatique apprendra principalement à élaborer, développer, installer et gérer des systèmes informatisés. De plus, il sera en mesure d'utiliser les outils que l'on retrouve en entreprises : systèmes d'exploitation, réseaux informatiques, etc.

Que ce soit pour terminer ou pour obtenir un diplôme d'études collégiales, le Collège de Maisonneuve met en œuvre différentes façons d'y parvenir. Les programmes offerts le soir sont une solution qui sauront intéresser les candidats adultes en quête d'une formation solide et reconnue.

Cette chronique vous est offerte par le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain qui regroupe les cégeps suivants:

- Ahuntsic
- André-Laurendeau
- Bois-de-Boulogne
- Dawson
- Édouard-Montpetit
- John Abbott
- Maisonneuve
- Marie-Victorin
- Rosemont
- Saint-Laurent
- Vanier
- Vieux Montréal



ÉDUCATION DES ADULTES

FORMATION GÉNÉRALE (cours crédités)

LANGUES

- Anglais
- Espagnol
- Allemand
- Français

SCIENCES HUMAINES

- Géographie
- Histoire
- Méthodologie
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences sociales

SCIENCES PURES

- Biologie
- Chimie
- Mathématiques
- Physique

FORMATION PROFESSIONNELLE (cours crédités)

- Techniques administratives
- Démarrage d'entreprises
- Micro-informatique
- Techniques de bureautique (environnement Windows)
- Foresterie urbaine
- Inspection municipale (nouveau à Montréal)

COURS DE MISE À NIVEAU EN MATHÉMATIQUES (cours crédités)

- 201-002-04 (équivalent à math 064-436)
- 201-004-06 (équivalent à math 064-536)

INSCRIPTION sur rendez-vous
Téléphone : **376-6310**

DATES D'INSCRIPTION

- 9, 10 et 11 décembre (après-midi et soirée)
- 12 et 13 décembre (journée)
- 7, 8 et 9 janvier (après-midi et soirée)
- journée du samedi 18 janvier
- 20 et 21 janvier (soirée)

DÉBUT DES COURS 27 janvier 1997

À SURVEILLER
SEMINAIRES INTERNET
Activités et services
du Centre de bilan professionnel

M.B. : Cartes de crédit VISA ou MASTERCARD acceptées ainsi que les mandats-poste. Aucun chèque s.v.p. Le certificat de naissance ainsi que le dernier relevé de notes sont exigés.



Collège de Rosemont
6400, 16^e Avenue (angle Beaubien), Montréal
http://WWW.crosmont.qc.ca



67
Saint-Michel



Saint-Michel

collège INTER-DEC

2120, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal

trouve ta
passion ...

Design d'intérieur
Design de présentation
Infographie
Animation/Multimédia
AutoCAD

trouve ta place
au soleil!

BEAUTÉ
Coiffure
Électrolyse
Massothérapie
Maquillage artistique
l'esthétique est offert par:

École des soins esthétiques
LISE WATIER INTER-DEC

939-4444

www.clasalle.qc.ca

1 800 363-3541



COLLEGE
INTER-DEC

**Inscription immédiate pour
la session de janvier 1997**



www.ulaval.ca

LA
FORMATION
CONTINUE
UN
INVESTISSEMENT
STRATÉGIQUE

**UNIVERSITÉ
LAVAL**

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI



BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE
Pavillon Louis-Jacques-Casault (8733)
Téléphone : (418) 656-7883 ou 1 800 561-0478 poste 7883
Télécopieur : (418) 656-3876
Adresse électronique : bed@dgfc.ulaval.ca

FORMATION CONTINUE

(418) 656-7883
FRAIS VIRÉS ACCEPTÉS

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE UN MONDE DE CONNAISSANCES À VOTRE PORTÉE !

ADMINISTRATION SCOLAIRE

ADS-13852 Le système scolaire du Québec I (3 crédits)

ARTS VISUELS

ARV-14628 Communication-marketing (3 crédits)

BIOCHIMIE MÉDICALE

BCX-11152 Introduction à la biologie du cancer (3 crédits)

DROIT

DRT-19212 Dimension juridique de l'entreprise I (3 crédits)

ETHNOLOGIE

ETN-19436 Contes et légendes de l'Amérique française (3 crédits)

FRANÇAIS

FRN-19617 Grammaire et rédaction (3 crédits)

GÉOGRAPHIE

GGR-10564 Introduction à la carte du monde (3 crédits)

GÉOLOGIE

GLG-18751 Planète Terre (3 crédits)

GESTION ÉCONOMIQUE

GSE-17223 Introduction à l'économie (3 crédits)

GESTION FINANCIÈRE

GSF-17225 Gestion financière (3 crédits)

GESTION URBAINE ET IMMOBILIÈRE

GUI-18714 Investissement immobilier (3 crédits)

INFORMATIQUE

IFT-10541 Structures de données (3 crédits)

IFT-10562 Analyse informatique I (3 crédits)

IFT-15755 Traitement de fichiers (3 crédits)

IFT-15782 Algorithmique et programmation (4 crédits)

IFT-17783 Initiation à l'informatique (3 crédits)

IFT-18492 Programmation en C (2 crédits)

IFT-19926 Programmation en C++ (3 crédits)

IFT-20328 Modèle relationnel et langage SQL (3 crédits)

MANAGEMENT

MNG-11884 Processus de management (3 crédits)

MNG-15077 Comportement organisationnel (3 crédits)

MNG-18777 Création et développement d'entreprise (3 crédits)

MNG-19258 Gestion de la croissance d'une PME (3 crédits)

MNG-19960 Projet d'entreprise (3 crédits)

MARKETING

MRK-19222 Principes et décisions de marketing (3 crédits)

MEDECINE

MED-11535 Santé et sécurité au travail : notions de base (3 crédits)

MÉTHODES QUANTITATIVES

MQT-19342 Introduction aux méthodes quantitatives de gestion (3 crédits)

NUTRITION

NTR-19336 Nutrition et société (3 crédits)

PHARMACIE

PHA-18239 Médicaments et personnes âgées (3 crédits)

PSYCHOLOGIE

PSY-17263 Psychologie de la famille (3 crédits)

PSYCHOPÉDAGOGIE

PPG-11955 Psychologie de l'apprentissage (3 crédits)

SCIENCES COMPTABLES

CTB-13528 Éléments d'analyse financière (3 crédits)

SCIENCES INFIRMIÈRES

SIN-17836 Système de santé québécois (3 crédits)

SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS

STA-13331 Initiation aux vins (1 crédit)

STA-19327 Chimie alimentaire (3 crédits)

STA-19329 Aliments et conservation (4 crédits)

STA-19338 Contaminants alimentaires (3 crédits)

STA-19840 Le fromage : principes et technologie (2 crédits)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JANVIER 1997

Les étudiants et étudiantes des autres universités québécoises peuvent s'inscrire par entente interuniversitaire.

Monde

Chirac éclaboussé par les scandales du RPR

d'après AFP
PARIS

Le parti gaulliste RPR du président Jacques Chirac est éclaboussé par les scandales avec les inculpations de son ex-financière occulte, Louise-Yvonne Casetta, et de l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi.

Après des mois d'enquêtes, souvent entravées, des juges anticorruption ont frappé au coeur du RPR, soupçonné à l'instar des autres partis, d'avoir organisé un vaste système de pots-de-vin pour se financer.

À droite, une formation centriste de la majorité, le Parti républicain (PR) et à gauche, le PC, ont aussi été visés hier par des affaires politico-financières impliquant leurs dirigeants et des entreprises.

Annoncée en flash par les radios, la mise en examen de Mme Tiberi pour avoir perçu une forte somme d'argent public — 200 000 FF (40 000 \$ US) — en contrepartie d'une étude vide de substance, a fait sensation.

L'épouse de Jean Tiberi, un proche du président Chirac, qui l'avait choisi en 1995 pour lui succéder comme maire de Paris, a été inculpée de « recel de détournement de

fonds publics et recel d'abus de confiance » par deux juges de l'Essonne.

Le commanditaire du rapport, le patron gaulliste de ce grand département du sud de Paris, Xavier Dugoin, a été inculpé dans cette affaire, une parmi bien d'autres dans lequel son nom est cité.

D'apparence mineure, l'affaire semble très gênante pour le pouvoir, comme en témoignent les efforts considérables déployés pour éviter au couple Tiberi des tracas judiciaires, au prix d'une dégradation d'image.

Ce coup dur pour les gaullistes intervient alors que l'ex-« banquière » occulte du RPR, Louise-Yvonne Casetta, a également été mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et laissée en liberté sous contrôle judiciaire. Interpellée, jeudi, elle a été interrogée au cours d'une garde à vue de 36 heures sur une accusation de pots-de-vins de 700 000 FF (140 000 \$ US) qui lui auraient été versés par une entreprise de travaux publics.

Les faits reprochés à cette femme de l'ombre, surnommée « la Cassette », concerneraient un vaste système de trafic d'influence liant le RPR et la mairie de Paris, via des « sociétés-taxis ». Depuis deux ans, au prix d'innombrables difficultés, plusieurs juges anticorruption enquêtent sur les passations de marchés publics à Paris et dans sa région.

Attention détaillants

Ne manquez pas

SUPERAUBAINES D'APRÈS NOËL et SUPERAUBAINES DE FIN D'ANNÉE

Publiez votre
annonce à

LA PÉRIODE DES FÊTES À DEMI-TARIF DANS
LA PRESSE, C'EST UN RENDEZ-VOUS
LES MARDIS 24 ET 31 DÉCEMBRE DANS LES
CAHIERS SPÉCIAUX
SUPERAUBAINES D'APRÈS NOËL
ET
SUPERAUBAINES DE FIN D'ANNÉE

1/2 tarif

Pour plus de renseignements composez le
(514) 285-6947.

La Presse

50427-318

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



Commission scolaire de l'Argile-Bleue



Polyvalente Ozias-Leduc
525, rue Jolliet
Mont-Saint-Hilaire (Québec)
J3H 3N2
Tél. : (514) 467-0261
Télécopie : (514) 466-4296

Concentration musique

La Polyvalente Ozias-Leduc, en collaboration avec Les Ensembles musicaux du Mont-Saint-Hilaire, offre un programme de concentration musique qui enrichit musicalement les cinq années du secondaire.

Chaque élève apprend à maîtriser deux instruments en cours privés, tout en vivant une expérience de groupe au sein de différents ensembles musicaux et d'une harmonie. De plus, l'école offre une série de cours de solfège, de théorie, d'histoire et de littérature.

Conditions d'admission :

- 1) intérêt marqué pour la musique ;
- 2) rendement scolaire supérieur ;
- 3) réussite aux tests d'admission.



Les Ensembles Musicaux
du Mont-Saint-Hilaire

Date limite d'inscription : le vendredi 20 décembre 1996.
Tests d'admission : le lundi 6 janvier 1997

467-0261, poste 631

2449016-007



GRAPHISME + INFOGRAPHIE

Inscription pour session Hiver 97

PROGRAMME DOUBLE
À la demande du marché du travail,
graphisme et infographie jumelés

Formation intensive • 12 mois
1245h (A.E.C. 900.49 + A.E.C. 901.86)

ILLUSTRATION

Cours du soir • 180h

Collège privé d'enseignement professionnel
et collégial - Permis 749.795

8883, boul. Saint-Laurent, Mt. St.
Métro Crémazie

388-5725

COLLÈGE SALETTE

388-5725



INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE

Prise de vues 1 et 2
Labo noir et blanc et couleur
Ateliers pratiques, 30h.
un soir semaine.

• Prospectus gratuit
525-3030

COLLÈGE
DE PHOTOGRAPHIE
Marsan



JE VEUX TRAVAILLER:

Je retourne aux études

Nos Programmes

- Programmeur-analyste (903.64)
- Tech. de micro-informatique (901.91)
- Actualisation en bureautique (900.62)
- Techniques bureautiques (903.61)
- **Nouveau**
- Installation et gestion de réseaux (902.55)

Avantages

- Prêts et bourses
- Possibilité de soutien financier de l'assurance emploi durant la formation
- Programme de subvention SPRINT
- Service complet d'aide au placement
- Une pédagogie axée sur la pratique
- **Aussi disponible**
- Formation aux entreprises

C/C++/Oracle
Novell
dBase-Clipper
Ms-Access
Windows/NT
Comptabilité
Word
PowerPoint
MS-Excel
Visual Basic
WordPerfect

Nous sommes déménagés au
1001, boul. de Maisonneuve Est,
9^e étage, Montréal (Québec)
H2L 4P9



Communiquez avec nous à Montréal
(514) 525-3030
1(800) 338-8643

COLLÈGE
D'INFORMATIQUE
Marsan

Décrochez la lune*

Voici votre
dernière chance
de vous inscrire pour la
session de janvier 1997!

- Cours offerts en français et en anglais
- De jour ou de soir
- Sessions débutant en janvier ou en septembre
- Prêts et bourses, Sprint, prolongation de l'Assurance-emploi
- Taux exceptionnel de placement de ses finissants

... décrochez
un diplôme du
Collège LaSalle.

L'École internationale de mode :

- Commercialisation de la mode
- Design de mode
- Gestion de la production de la mode

L'École de tourisme et d'hôtellerie :

- Gestion des services alimentaires et restauration
- Gestion hôtelière • Tourisme

L'École d'administration et de bureautique :

- Gestion internationale
- Gestion en développement économique
- Marketing international
- Bureautique

Inscrivez-vous maintenant
à la session de janvier 1997
Cours de jour et de soir



Téléphone : (514) 939-2006 (Poste : 356)
Sans Frais : 1 800 363-3541



2000, Sainte-Catherine Ouest
Montréal, Québec
H3H 2T2

COLLÈGE
LASALLE

Internet : <http://www.lasalle.qc.ca>
admission@admin.lasalle.qc.ca

La Presse vous offre la chance d'assister à une représentation de **2**, la toute dernière création de **La La La Human Steps**, qualifiée de « beauté indiscutable », qui sera présentée pour la dernière fois à Montréal. 111 représentations de **2** ont été chaudement applaudies à travers l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon et Israël.

Vous avez gagné deux billets, d'une valeur de 25 \$ chacun, pour le **vendredi 31 janvier 1997** à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

c'est peut-être vous!

Voici les chanceux D'AUJOURD'HUI

M. Brunet de Côte Saint-Luc no 210165B16

M. Paquette de Saint-Élie d'Orford no 210928P09

Mme Palement de Montréal no 212630P00

M. Gendron de Montréal no 229760G02

M. Boudrias de Pointe-Claire no 237160B03

M. Ménard de Saint-Eustache no 242401M00

Mme Plante de Sainte-Thérèse no 243096P03

M. Chalifoux de Lorraine no 248160C01

Mme Nilsson de Saint-Hubert no 264008N01

Mme Allain de Montréal no 210241A00

Jusqu'au 7 décembre, nous publierons quotidiennement les noms de 10 gagnants abonnés à **La Presse** qui mériteront automatiquement ce très beau prix.

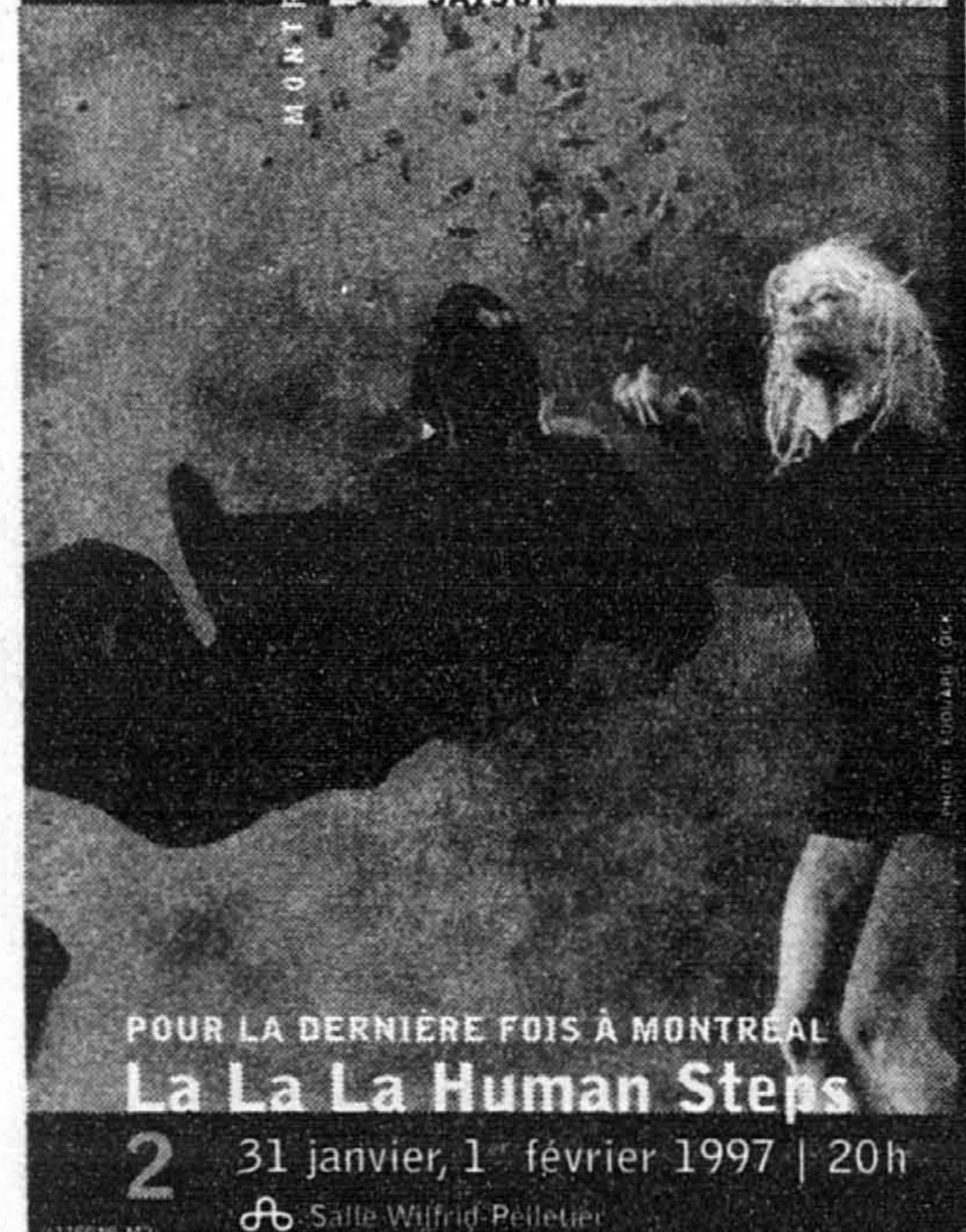
La valeur totale des prix offerts est de 2 500 \$. Les règlements du concours sont disponibles à **La Presse**. Les gagnants devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix. Prévoir un délai de trois semaines pour la réception du prix.

La Presse

Abonnez-vous et vous pourriez être aussi parmi les chanceux du jour.
285-6911

dances
saison

1^{ère} SAISON



POUR LA DERNIÈRE FOIS À MONTRÉAL

La La La Human Steps

2 31 janvier, 1^{er} février 1997 | 20h

à la Salle Wilfrid-Pelletier

LES MÉTIERS D'ART...

UN SALON COMPLÈTEMENT CadEaux!

Cette année, pour de la qualité, de la nouveauté et de la variété, pensez Métiers d'art!

Venez encourager les artisans de toutes les régions

Venez découvrir les nouvelles tendances et apprécier le travail des 315 artisans qui vous présentent leur production de l'année, réalisée dans leurs ateliers.

Offrez des valeurs sûres, des objets exclusifs à vos parents, à vos amis... ou à vous-même! Il n'y a pas de dévaluation en métiers d'art. Au contraire, les objets prennent de la valeur!

Profitez également du service d'emballage de cadeaux et d'une garderie ouverte les week-ends jusqu'à 18 h.

Samedi 7 décembre

Journée de l'Abitibi-Témiscamingue

• causerie avec les lauréats du concours d'excellence: Liliane Gagnon, Jacques Baril et Carol Kruger

• spectacle de Jacques Aubé (guitare et harmonica) avec ses musiciens

• diaporamas et projections de vidéos

Mercredi 11 décembre

• 13 h: Remise des prix d'excellence à la Place d'animation

• 19 h: Hommage au céramiste Jean Cartier

Consultez notre encart dans **La Presse** d'aujourd'hui.

Participez au concours complètement CadEaux!

en collaboration avec

Radio-Canada

QUALITÉ QUÉBEC

SODEC

La Presse

Découpez et déposez ce coupon dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée pendant toute la durée du Salon et courez la chance de gagner un des nombreux cadeaux-surprise! Règlement du concours disponible au Salon des métiers d'art. La valeur totale des prix est de 5 000 \$. Les fac-similés sont acceptés. S.V.P. remplir en majuscules.

Nom: _____ Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____ Téléphone: () _____

Une présentation du Conseil des métiers d'art du Québec

Jusqu'au 22 décembre
du lundi au samedi, de 11 h à 22 h

le dimanche de 11 h à 18 h

Place Bonaventure • Montréal

Renseignements: 287-7555 • 397-0366

ENTRÉE GRATUITE

LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1996

DERNIÈRE CHANCE, DATE LIMITE: Vendredi 12 décembre.

Publiez dans **La Presse** une photo de votre petit chérubin né en 1996 et présentez ainsi, à tous nos lecteurs, cet être charmant, incomparable, unique... une soie!

Le 31 décembre, **La Presse** publiera un cahier spécial: "LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1996".

Si votre enfant est né cette année, vous pourrez enfin montrer à tout le monde celui ou celle qui illumine vos matins!!! Que vous soyez parent, grand-parent, oncle, tante, ou ami, réservez votre annonce dès maintenant pour seulement 29,95 \$, taxes incluses.

En prime **La Presse** offrira aux parents de ce bébé, le livre "LA SAGE BOUFFE de 2 à 6 ans" de Louise Lambert-Lagacé, diététiste, publié par les Éditions de l'Homme, une valeur de 19,95 \$. Ce guide pratique saura guider nombre de parents afin que ce bébé soit initié à une saine alimentation.

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

HÂTEZ-VOUS! DATE LIMITE: 12 DÉCEMBRE 1996



Ariann Banville
9 mars 1996, fille de Céline et Éric

PRÉSENTÉS PAR

La Presse

la Saie!

VOTRE BÉBÉ À LA UNE DU CAHIER

Votre bébé court la chance de faire la une du cahier "LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1996". En effet, nous choisirons au hasard, parmi toutes les demandes reçues, la photo d'un bébé qui servira à faire la première page, en couleurs, de ce cahier spécial. Les parents de notre vedette recevront, quant à eux, un encadrement de cette page.

Remplissez le coupon et retournez-le, avec la photo qui ne doit pas excéder 5 po sur 7 po, et qui ne pourra être retournée après la date limite: le 12 décembre 1996.

LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1996

La Presse, Annonces classées C.P. 110, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 4Z6

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél. (dom): _____

(travail): _____

Prénom et nom du bébé: _____

☐ Fille ☐ Garçon Date de naissance: _____

Prénoms et noms des parents: _____

☐ Ci-joint un chèque ou mandat-poste de 29,95 \$ à l'ordre de **La Presse**, Ltée.

☐ Je souhaite effectuer le paiement de 29,95 \$ par carte de crédit:

☐ Visa ☐ Master Card No de la carte de crédit: _____

Date d'expiration: / / Signature: _____